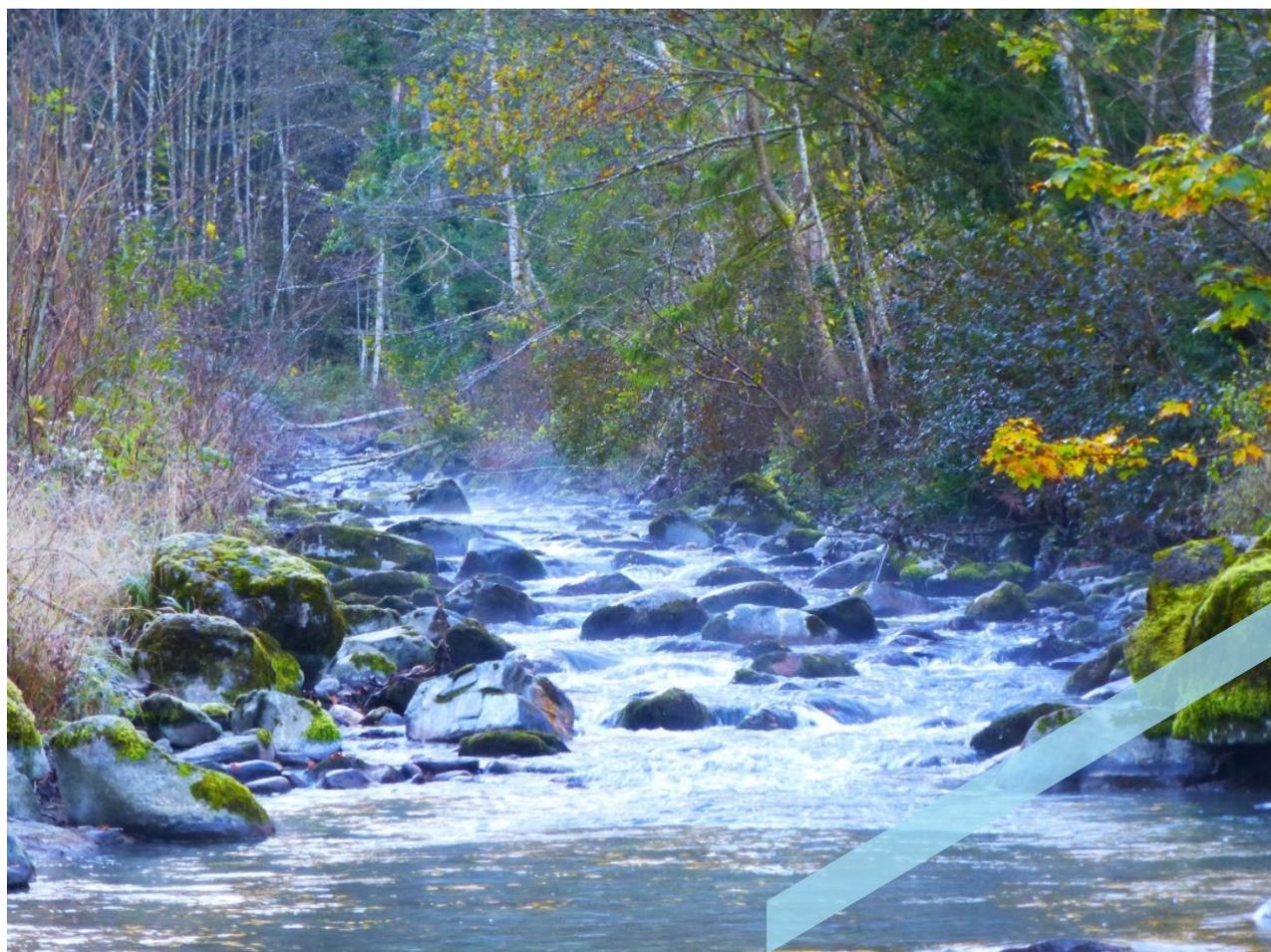




Syndicat Mixte du Bassin Versant Arly

RAPPORT D'ACTIVITE 2020



contact@riviere-arly.com

www.riviere-arly.fr

RAPPORT D'ACTIVITE 2020

| | |
|--|-----------|
| 2020 EN IMAGES | 3 |
| EDITO | 4 |
| TERRITOIRE : LE BASSIN VERSANT ARLY | 5 |
| LE SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT ARLY | 6 |
| Un Syndicat à la carte adapté au territoire..... | 6 |
| Les élus..... | 7 |
| L'équipe technique..... | 9 |
| Une boîte à outils nécessaire à la mise en œuvre de la compétence GEMAPI | 10 |
| FINANCES | 11 |
| Contribution des collectivités membres..... | 11 |
| Bilan 2020 | 11 |
| GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES | 13 |
| Une bonne connaissance du terrain | 13 |
| Travaux de restauration des boisements de berges..... | 15 |
| Travaux de lutte contre la propagation des especes invasives..... | 17 |
| De nouvelles especes exotiques envahissantes identifiées sur le bassin versant Arly | 18 |
| Travaux d'entretien sédimentaire | 19 |
| PROJETS EN FAVEUR DE LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LA PREVENTION DES INONDATIONS | 21 |
| Restauration de la riviere chaise et de la décharge de la Serraz - Ugine | 21 |
| Travaux de restauration de zones humides à praz-sur-arly, programme 2020 | 22 |
| Projet de restauration de la confluence du Nant Bruyant | 24 |
| Canal Lallier : étude hydraulique et plan de gestion..... | 25 |
| 2021-2025..... | 25 |
| PREVENTION DES INONDATIONS | 27 |
| Inventaire et diagnostic initial des ouvrages de protection contre les inondations..... | 27 |
| Lancement de l'étude de regularisation du système d'endiguement du Nant Trouble | 29 |
| Projet de confortement des berges du Nant Croex..... | 30 |
| TRAVAUX POST-CRUES | 31 |
| Travaux de restauration des seuils du Nant Pugin - Ugine..... | 31 |
| OUTILS CONTRACTUELS : PAPI | 32 |
| Déclaration d'intention du programme d'actions et de prévention des inondations sur le bassin versant Arly | 32 |
| SUIVI DES COURS D'EAU DU BASSIN VERSANT | 34 |

| | |
|---|-----------|
| 2020 : Levé LIDAR sur l'Arly amont et l'Arrondine | 34 |
| RESSOURCES EN EAU | 35 |
| Actualisation de l'étude diagnostic sur les ressources et les usages de l'eau sur le bassin versant de l'Arly | 35 |
| Réseau de suivi des cours d'eau en période d'étiage | 36 |
| INFORMATION & SENSIBILISATION..... | 37 |
| Information des propriétaires riverains sur l'entretien des cours d'eau | 37 |
| Des panneaux d'information sur les chantiers | 38 |
| Refonte du site web : www.riviere-arly.com | 39 |
| Revue de presse | 40 |
| Moyens matériels..... | 41 |
| Adaptation de l'équipe face au Covid-19 et au contexte de confinement | 42 |
| Des associations supports..... | 43 |
| REMERCIEMENTS..... | 44 |

2020 EN IMAGES



EDITO

2020, année singulière marquée par la crise sanitaire du Covid-19 qui a profondément touché le territoire. Cette période anxiogène a également atteint le syndicat dans son quotidien, sans pour autant impacter son bilan d'action. En effet, l'activité de l'équipe a été maintenue, avec la mise en place du télétravail, principalement lors du premier confinement, puis par la reprise des chantiers d'entretien des cours d'eau dès juin 2020. Ce dernier point apportant aussi une forme de soutien aux entreprises locales.

2020, année de changement avec les élections municipales et intercommunales qui ont entraîné la nomination de nouveaux délégués au SMBVA. Fraichement installé, le nouveau conseil syndical a salué le travail et l'engagement de l'ensemble des membres élus sortants, tout au long d'un mandat jalonné d'étapes importantes. Nous retiendrons entre autres, les premières fondations dès 2013 de la politique de gestion des cours d'eau à l'échelle du bassin versant avec le contrat de rivière Arly.

Difficile aussi de ne pas avoir une pensée toute particulière pour Edith Allard, Maire adjointe à Megève et conseillère syndicale engagée, qui nous a quitté bien trop tôt.

2020, année de finalisation de la mise en place des outils nécessaires à la mise en œuvre de la compétence GEMAPI à différents niveaux : structuration de l'équipe opérationnelle, des supports administratifs et des modes de communication. On notera également l'actualisation et la déclaration d'intérêt général du programme d'entretien des cours d'eau 2020-2024, des marchés publics adaptés aux travaux en cours d'eau et aux interventions post crue, ...

Afin de poursuivre la dynamique et de répondre aux mieux aux problématiques du territoire, le conseil syndical s'est engagé fin 2020 dans le lancement de la procédure de phase préalable au programme d'aménagement et de prévention des inondations dit « PAPI ».

Je vous invite à découvrir tous ces projets et biens d'autres, dans les pages suivantes.

Le Président du SMBVA

Umberto DIMASTROMATTEO



TERRITOIRE : LE BASSIN VERSANT ARLY



25 communes

1 BASSIN VERSANT

640 km²

300 km de cours d'eau

50 000 habitants
et 115 000 habitants en période hivernale

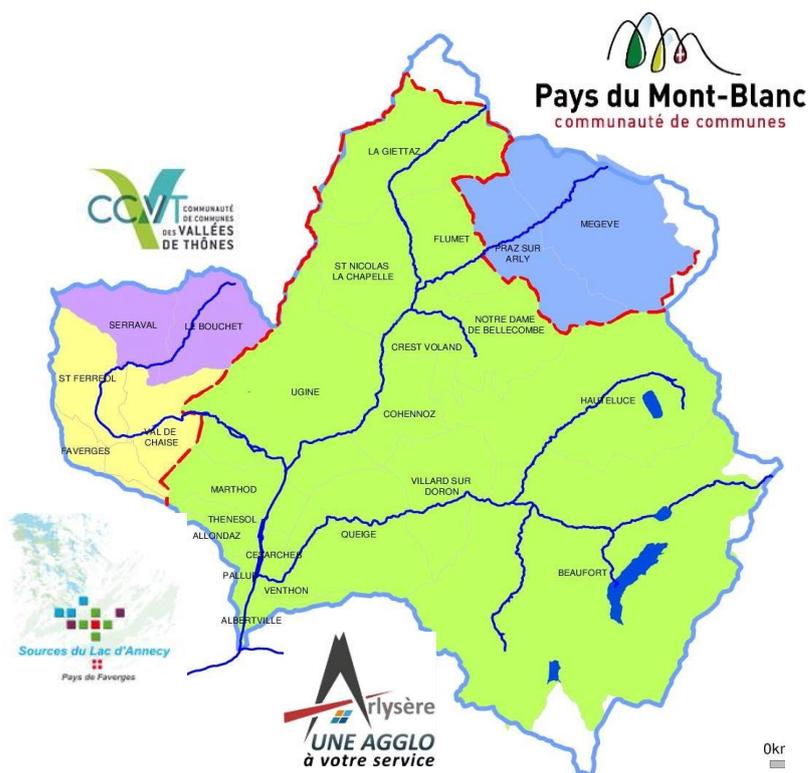
3 AFFLUENTS :
ARLY, DORON ET CHAISE

LE SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT ARLY

Le SMBVA est un syndicat de bassin versant, fondé en 2013 et transformé en 2018 afin d'intégrer la compétence relative à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondation – dite GEMAPI. Il dispose d'une équipe d'élus provenant des différentes intercommunalités membres et d'une équipe technique en charge des projets.

UN SYNDICAT A LA CARTE ADAPTE AU TERRITOIRE

Le SMBVA est un syndicat mixte fermé structuré sur la base de 2 cartes de compétences :



Carte de compétence ANIMATION

Collectivités adhérentes :



Carte de compétence GEMAPI

Collectivités adhérentes :



LES ELUS

En charge des décisions du syndicat, le conseil syndical se compose de 21 conseillers. Il se réunit en moyenne tous les trimestres. Le bureau se charge de la préparation des décisions.

Suite aux élections municipales et intercommunales de juin 2020, les conseillers syndicaux désignés par les EPCI membres ont été installés le 25 août 2020.

Le conseil et le bureau syndical se réunissent avec une fréquence trimestrielle.

Membres du conseil syndical :

| Délégués titulaires | | Délégués suppléants | |
|---|------------------|---------------------|-----------------|
| Communauté d'agglomération ARLYSÈRE | | | |
| Umberto | DIMASTROMATTEO | Catherine | CLAVEL |
| Françoise | VIGUET-CARRIN | Pauline | BRESSE |
| Bérénice | LACOMBE | Jean-Pierre | JARRE |
| Michel | PERRIN | Jean-Pierre | FALGON |
| Colette | GONTHARET | James | DUNAND SAUTHIER |
| Ghislaine | JOLY | Frédérique | DUC |
| Frédéric | REY | Emmanuel | HUGUET |
| Franck | ROUBEAU | Sébastien | VIOLI |
| Christian | EXCOFFON | Christelle | MOLLIER |
| François | RIEU | Claude | REUIL BAUDARD |
| Christian | FRISON-ROCHE | Bernard | BRAGHINI |
| Mike | ROUSSEAU | Daniel | DUPRE |
| Raymond | COMBAZ | Edouard | MEUNIER |
| Communauté de Communes Pays du Mont Blanc | | | |
| Christophe | BOUGAULT-GROSSET | Catherine | JULLIEN-BRECHES |
| Laurent | SOCQUET | Pierrette | MORAND |
| Jean-Pierre | CHATELLARD | Jean-Michel | DEROBERT |
| Pierre | BESSY | Yann | JACCAZ |
| Communauté de communes des Vallées de Thônes | | | |
| Franck | PACCARD | Sébastien | BRIAND |
| Philippe | ROISINE | Pierre | BARRUCAND |
| Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy | | | |
| Philippe | PRUD'HOMME | André | BRUNET |
| Sébastien | SCHERMA | Michel | LUCIANI |

Membres du bureau :

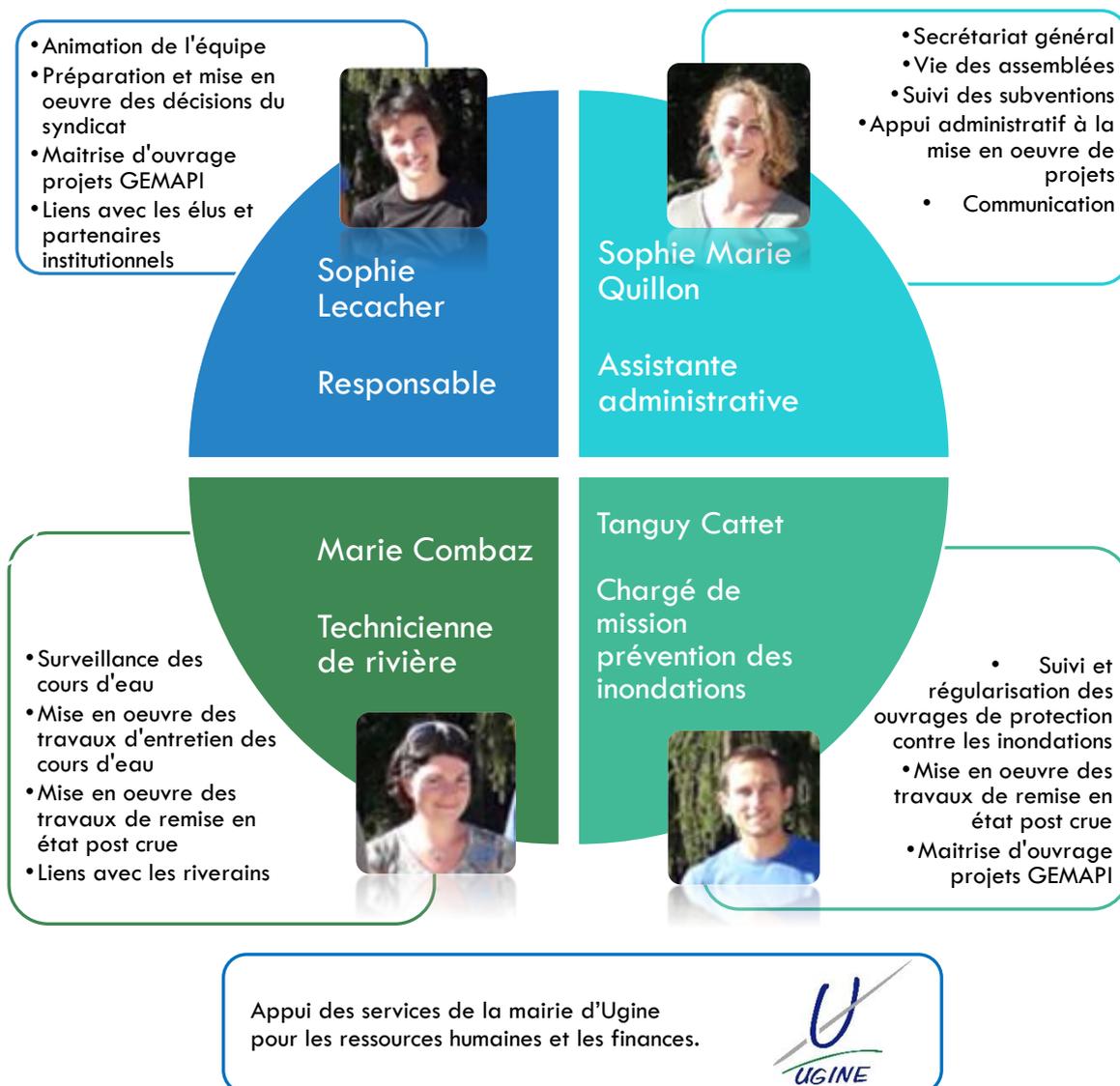
| | |
|------------------------------------|--|
| Umberto DIMASTROMATTEO | Président du SMBVA |
| Christophe BOUGAULT-GROSSET | 1^{er} Vice-Président |
| Raymond COMBAZ | 2^{ème} Vice-Président |
| Bérénice LACOMBE | 3^{ème} Vice-Présidente |
| Frédéric REY | 1^{er} membre complémentaire du bureau |
| François RIEU | 2^{ème} membre complémentaire du bureau |
| Philippe PRUD'HOMME | 3^{ème} membre complémentaire du bureau |
| Philippe ROISINE | 4^{ème} membre complémentaire du bureau |
| Pierre BESSY | 5^{ème} membre complémentaire du bureau |



Membres du conseil syndical du SMBVA lors de la séance d'installation - Août 2020

L'EQUIPE TECHNIQUE

L'équipe du SMBVA assiste quotidiennement les acteurs et collectivités du bassin versant sur l'ensemble des projets et problématiques liées à la gestion des cours d'eau.



Mutualisée à hauteur de 20%, l'équipe du SMBVA constitue également le service GEMAPI de la Communauté d'agglomération ARLYSÈRE.

Elle intervient sur la mise en oeuvre des actions sur le secteur Isère en Basse Tarentaise (6 communes : Rognaix, Cevins, Esserts-Blay, la Bâthie, Tours en Savoie, Albertville)

Contact : gemapi@arlysere.fr



UNE BOITE A OUTILS NECESSAIRE A LA MISE EN ŒUVRE DE LA COMPETENCE GEMAPI

Afin d'assurer ses missions d'animation, de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, le SMBVA a adapté et développé de nouveaux outils afin d'être pleinement opérationnel. Cette démarche, initiée en 2017, avec les modifications statutaires du syndicat s'achève en 2020. Contenu de la boîte à outils :



FINANCES

CONTRIBUTION DES COLLECTIVITES MEMBRES



Les statuts du SMBVA définissent les modalités de participation des collectivités membres sur les 2 cartes de compétences :

- sur la carte animation et sur les frais d'administration générale du syndicat :

participation des collectivités membres en fonction de la clef de répartition suivante, définie statutairement.

Cette clef de répartition a été définie sur la base de plusieurs critères (population DGF 2017, potentiel fiscal et linéaire des cours d'eau).

| Collectivités membres | Répartition |
|--|-------------|
| CA ARLYSERE | 68% |
| Communauté de Communes Pays du Mont Blanc | 18% |
| Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy | 10% |
| Communauté de communes des Vallées de Thônes | 4% |

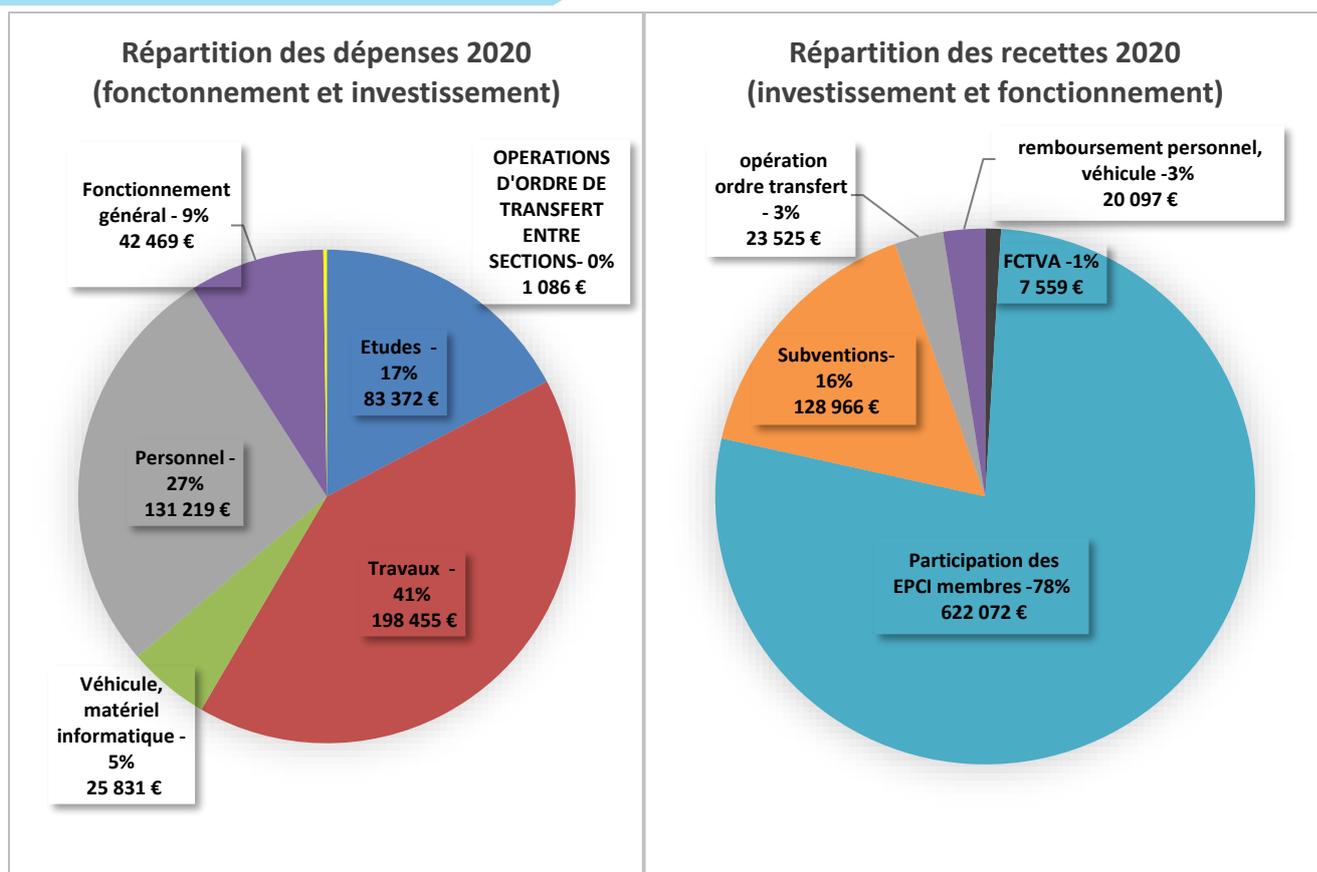
- sur la carte GEMAPI : la répartition des dépenses liées à la compétence GEMAPI est définie en fonction du lieu d'implantation de l'ouvrage/action et de l'intérêt de l'ouvrage et ou des actions pour les membres.

Cette répartition est définie chaque année lors du vote du budget par délibération du conseil syndical.

BILAN 2020

Sur le budget 2020, 40% des dépenses ont été consacrées aux travaux en rivière et à la préservation, restauration des milieux aquatiques. 17% des dépenses sont liées aux études et aux missions de maîtrise d'œuvre. Un tiers des dépenses est lié aux charges de personnel.

Les recettes proviennent, pour 16% des subventions et 78% de la participation des collectivités membres.



Le résultat du compte administratif de 2020 est le suivant :

| | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT | TOTAL € |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|
| Recettes | 404 668,50 | 397 550,87 | 802 219,37 |
| Dépenses | 369 431,88 | 113 001,14 | 482 433,02 |
| Résultats de l'exercice 2020 | 35 236,62 | 284 549,73 | 319 786,35 |
| Résultats antérieur reporté 2019 | 212 700,39 | 176 230,71 | 388 931,10 |
| Résultats de clôture | 247 937,01 | 460 780,44 | 708 717,15 |

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

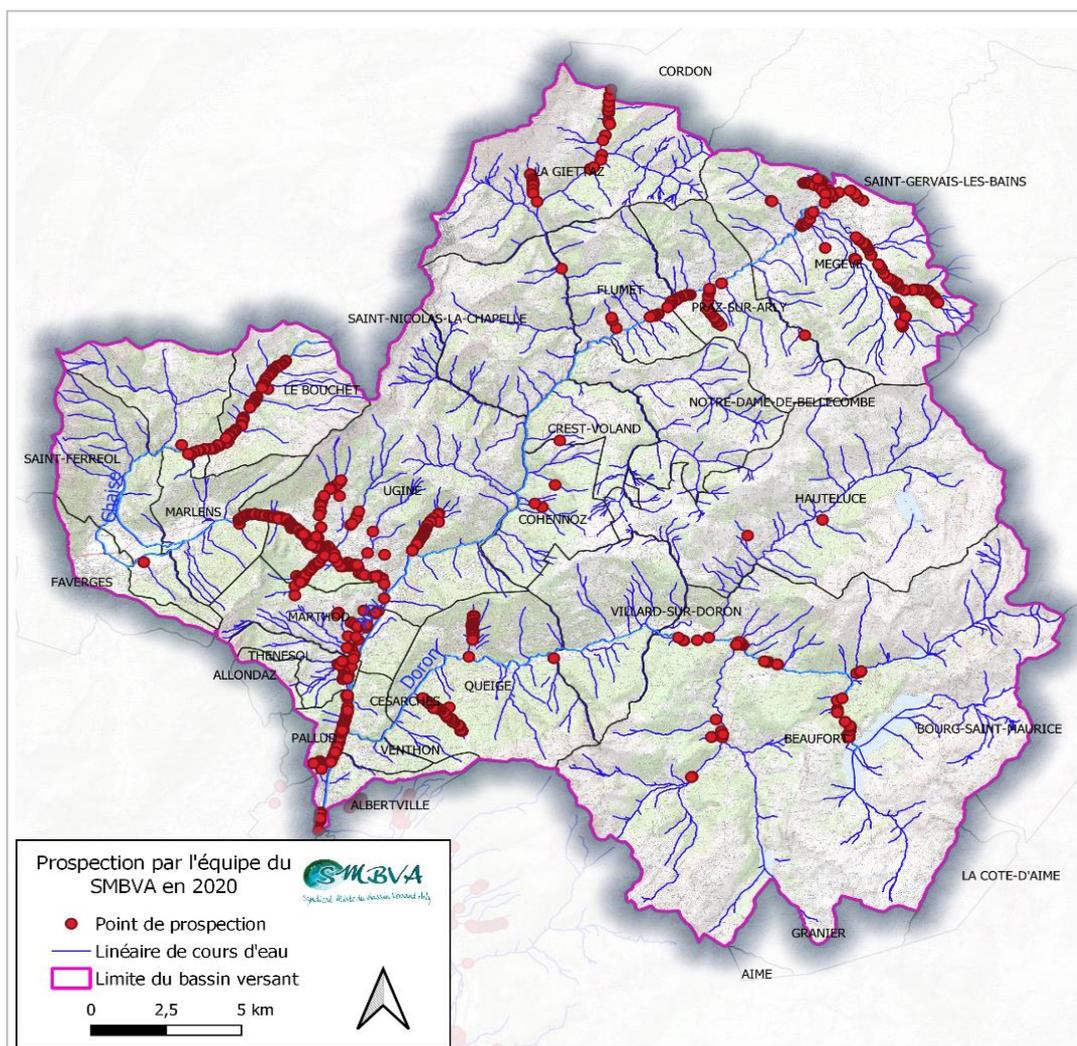
Dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI, le SMBVA assure la mise en œuvre des travaux de restauration des boisements de berges, de lutte contre la propagation des espèces exotiques envahissantes et de gestion sédimentaire.



UNE BONNE CONNAISSANCE DU TERRAIN

La mise en œuvre des travaux d'entretien des cours d'eau est basée sur la programmation 2020-2025. Des reconnaissances complémentaires sont nécessaires afin de confirmer les besoins d'intervention et adapter la programmation de travaux face aux dégradations constatées sur les cours d'eau du bassin versant.

La carte suivante présente les prospections de terrain réalisées par l'équipe de techniciens du SMBVA. Le SMBVA s'appuie également sur les élus et équipes techniques des collectivités membres et communes qui constituent un relai essentiel et permettent de localiser rapidement les désordres sur les cours d'eau.



En 2020, les travaux d'entretien des cours d'eau de la programmation annuelle ont été intégralement réalisés. Des adaptations à la programmation ont été effectuées en fonction du contexte local et des retours du terrain.

Le tableau suivant détaille les montants par secteurs :

| Opération - 2020 | inv / fct | Budget | Réalisés | | | Subvention | |
|---|-----------|-----------------------------|----------------------------|-----------------------------|-------------|------------|-----------------|
| | | Montant opération HT - 2020 | Montant réalisés HT - 2020 | Montant réalisés TTC - 2020 | Pourcentage | Taux | Montant attendu |
| Entretien des boisements de berges et des ouvrages hydrauliques | | | | | | | |
| Secteur CCPMB | fct | 25 000 € | 19 631 € | 23 557 € | 79% | 40% | 9 423 € |
| Secteur ARLYSERE | fct | 58 333 € | 62 258 € | 74 710 € | 107% | 10% | 7 471 € |
| Secteur CCVT | fct | 2 500 € | 4 462 € | 5 354 € | 178% | 40% | 2 142 € |
| Total sur le territoire du SMBVA | | 85 833 € | 86 351 € | 103 621 € | 101% | 18% | 19 035 € |
| Lutte contre la propagation des espèces invasives | | | | | | | |
| Secteur CCPMB | inv | 10 000 € | 7 560 € | 9 072 € | 76% | 40% | 3 024 € |
| | fct | 6 250 € | 4 849 € | 5 819 € | 78% | 40% | 2 328 € |
| Secteur ARLYSERE | inv | 8 333 € | 7 049 € | 8 459 € | 85% | 10% | 705 € |
| | fct | 20 000 € | 16 183 € | 19 420 € | 81% | 10% | 1 942 € |
| Secteur CCVT | fct | 2 083 € | - € | - € | 0% | 40% | - € |
| Total sur le territoire du SMBVA | | 46 666 € | 35 641 € | 42 770 € | 76% | 19% | 7 998 € |
| Travaux d'entretien sédimentaire "programmation" + Travaux d'urgence | | | | | | | |
| Secteur CCPMB | fct | 29 167 € | 8 084 € | 9 581 € | 28% | 40% | 3 832 € |
| Secteur ARLYSERE | fct | 45 833 € | 32 497 € | 38 996 € | 71% | 10% | 3 900 € |
| Secteur CCVT | fct | - € | - € | - € | | | |
| Total sur le territoire du SMBVA | | 75 000 € | 40 581 € | 48 577 € | 54% | 16% | 7 732 € |
| Total sur le territoire du SMBVA | | 207 499 € | 162 573 € | 194 968 € | 78% | 18% | 34 766 € |

Ces travaux sont réalisés avec le soutien financier des départements :



Les pages suivantes présentent le détail de ces opérations.

TRAVAUX DE RESTAURATION DES BOISEMENTS DE BERGES

Ces travaux sont définis dans le cadre de la programmation pluriannuelle d'entretien 2020-2024, reconnue d'intérêt général par arrêté préfectoral n°2019-1560 du 10 février 2019.

Ces travaux ont pour objectifs :

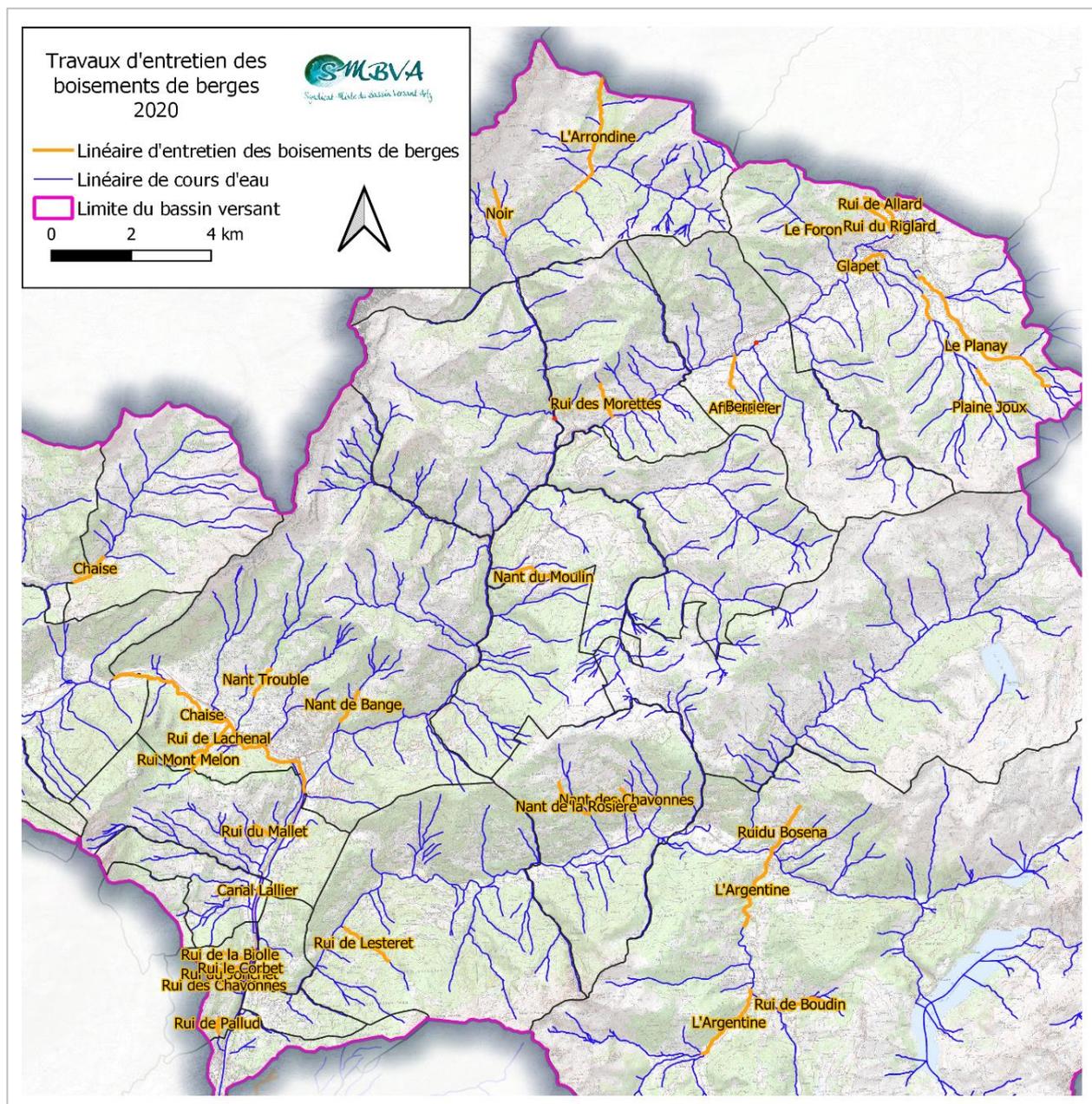
- la restauration du libre écoulement des cours d'eau,
- la gestion des encombres,
- la diversification des milieux,
- la sécurisation et la protection des berges contre l'érosion.

2020 :

103 621 € TTC

montant des travaux de restauration des boisements de berges

45 km de cours d'eaux restaurés et entretenus





Extraction d'embâcle dans le ruisseau de Pallud - Pallud



Enlèvement d'embâcle à l'aide d'un tracteur dans la Chaise - Ugine



Travaux de billonnage des arbres tombés dans la Chaise – Le Bouchet-Mont-Charvin/Serraval

TRAVAUX DE LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DES ESPECES INVASIVES



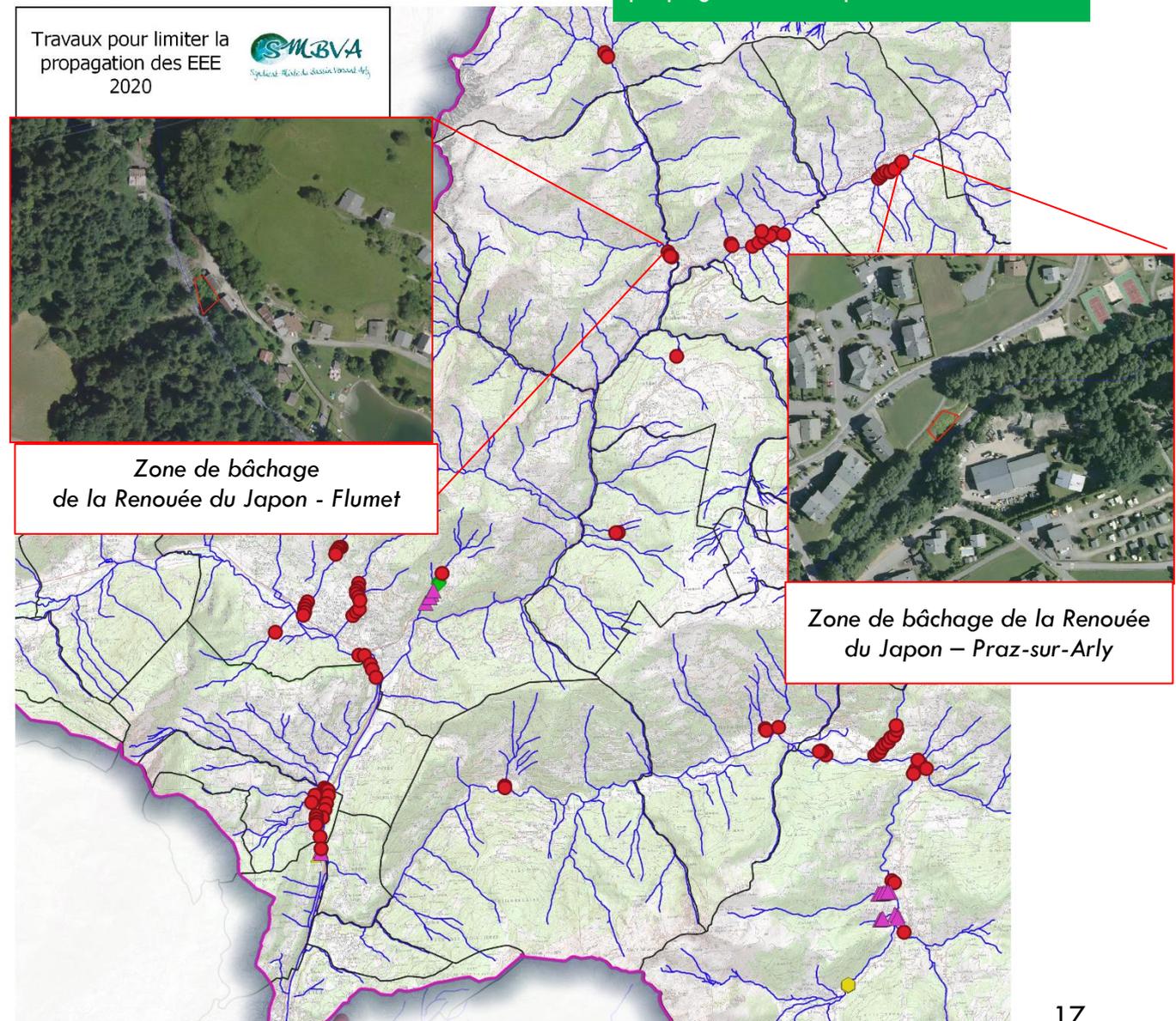
Les travaux de lutte contre la propagation des plantes invasives ont pour but de favoriser la biodiversité, de conserver la ripisylve en bon état et d'assurer une bonne tenue des berges

Chaque intervention est adaptée au site et aux enjeux. Les travaux peuvent être de plusieurs types :

- Arrachage de la Renouée du Japon ● - Balsamine de l'Himalaya ▲ - Solidages ▲
- Confinement de la Renouée du Japon □
- Coupe des racines Berce du Caucase ◆
- Dessouchage de Buddleia de David ◆

2020 :
42 770 € TTC

Montant des travaux de lutte contre la propagation des espèces invasives



DE NOUVELLES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES IDENTIFIEES SUR LE BASSIN VERSANT ARLY

Solidago
Solidago sp

Gestion prioritaire si efficace/ faisable **A**



Description
Plante vivace à fleurs jaunes.
Le Solidago du Canada mesure de 60 à 250 cm de haut alors que le Solidago géant, plus petit, ne dépasse généralement pas les 120 cm. Leurs tiges sont différentes : l'une est verte doré et poilue et l'autre est glabre rougeâtre.



Historique
Il existe environ 125 espèces de ce genre en Amérique du Nord. Cette plante a été introduite en Angleterre en 1645, comme plante ornementale. Sa grande expansion a débuté au 20^{ème} siècle.

Biologie et écologie
Présente sur plusieurs types de sols, cette espèce héliophile ne supporte pas l'ombre, les endroits très secs ou gorgés d'eau. C'est une espèce pionnière.

Potentiel de colonisation
Chaque plante peut produire jusqu'à 20 000 graines. La dissémination débute 6 semaines après le début de la floraison et se poursuit en hiver. La germination des graines est très facile et est possible jusqu'à 2 ans. Elle se développe également grâce à ses rhizomes (tiges souterraines).

Réglementation
Plante interdite à l'import, l'export, la mise en production, l'élevage et la vente.

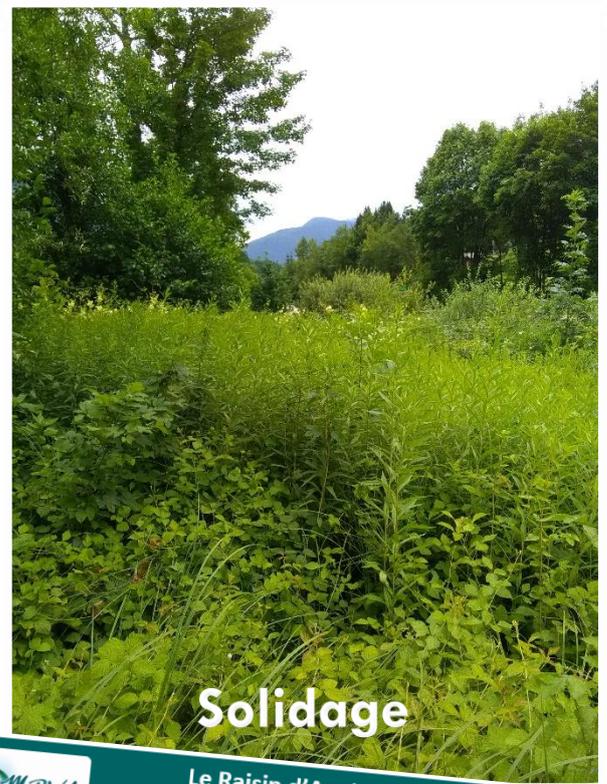
Impacts
Impact environnemental : gêne la remise en culture parcelles infestées. Réduit la biodiversité.

Méthode de lutte

- > Arrachage
- > Fauchage annuel avant la montée en graine
- > Bâchage
- > Plantations de concurrentielles

Calendrier de cycle de vie :
 Juillet : fleurs s'ouvrent
 Août/Septembre : dissémination des graines
 Novembre à Mars : dissémination des graines

Méthode de lutte, le fauchage



Solidago



Raisin d'Amérique

Le Raisin d'Amérique
Phytolacca americana

Gestion prioritaire si efficace/ faisable **B**



Description
Plante herbacée vivace pouvant atteindre 3 m. Tiges rosâtres avec de grandes feuilles et des fleurs blanchâtres érigées en grappes. Viennent ensuite, de petites baies noires qui se forment sur les grappes et font plier les branches.



Historique
Originale d'Amérique du Nord, elle est arrivée en Europe au 17^{ème} siècle, puis en France au 18^{ème} siècle depuis Bordeaux.

Biologie et écologie
Cette plante vivace pousse dans les secteurs boisés humides, sur les sols riches en friche ou acide. En hiver elle disparaît complètement, pour réapparaître vers avril/mai.

Potentiel de colonisation
La dispersion du raisin d'Amérique est assurée par les oiseaux qui disséminent les graines dont ils sont friands. Elle est très résistante aux contraintes environnementales. Elle peut survivre dans les milieux pollués, elle n'a donc pas de concurrence et peut se développer plus rapidement.



Réglementation
Plante interdite à l'import, l'export, la mise en production, l'élevage et la vente.

Impacts
Impact environnemental : concurrence les plantes locales.
Impact sanitaire : Les émanations et la sève de la plante est toxique. Les baies sont toxiques pour l'homme et empoisonne les animaux tels que les gastéropodes, les vers de terre et les moutons.

Méthode de lutte

- > Arrachage des plants dès leur apparition
- > Limitation la propagation des graines

Calendrier de cycle de vie :
 Avril/Mai : Jeunes pousse
 Juillet/Septembre : Floraison
 Novembre à Mars : Sol nu

TRAVAUX D'ENTRETIEN SEDIMENTAIRE

L'entretien sédimentaire des cours d'eau vise à garantir le bon écoulement et à prévenir du risque d'inondation.

Le SMBVA intervient dans le cadre de l'intérêt général afin de remettre en état les tronçons de cours d'eau engravés.

L'année 2020 a été relativement calme d'un point de vue hydrologique. Il n'y a pas eu d'épisodes de crues entraînant des dégradations notables sur le bassin versant de l'Arly.

Toutefois, deux secteurs ont nécessité un entretien sédimentaire. Ceci compte tenu du profil des cours d'eau et des enjeux présents :

- le secteur du centre-bourg de Megève, avec des ouvrages de décantation à entretenir annuellement,
- Le Canal Lallier présentant une configuration spécifique avec des affluents à fortes pentes reposant sur des substrats friables (schistes et plaquages morainiques) qui débouchent dans la plaine du canal à très faible pente, entraînant le dépôt immédiat des matériaux et l'engrèvement des cours d'eau.

En février 2020, un épisode de lave torrentielle a touché le Nant Pugin, sur la commune d'Ugine. Cette lave a comblé la plage de dépôt des Réchets à l'amont centre-ville et entraîné l'engrèvement de la confluence à la Chaise. Des opérations de curage et de restauration des seuils de corrections affouillés ont été mises en œuvre.

2020 :

7 ouvrages

hydrauliques

plage de dépôts, décanteurs

6 zones d'engrèvement

ont fait l'objet d'une intervention

pour **48 700 € TTC**



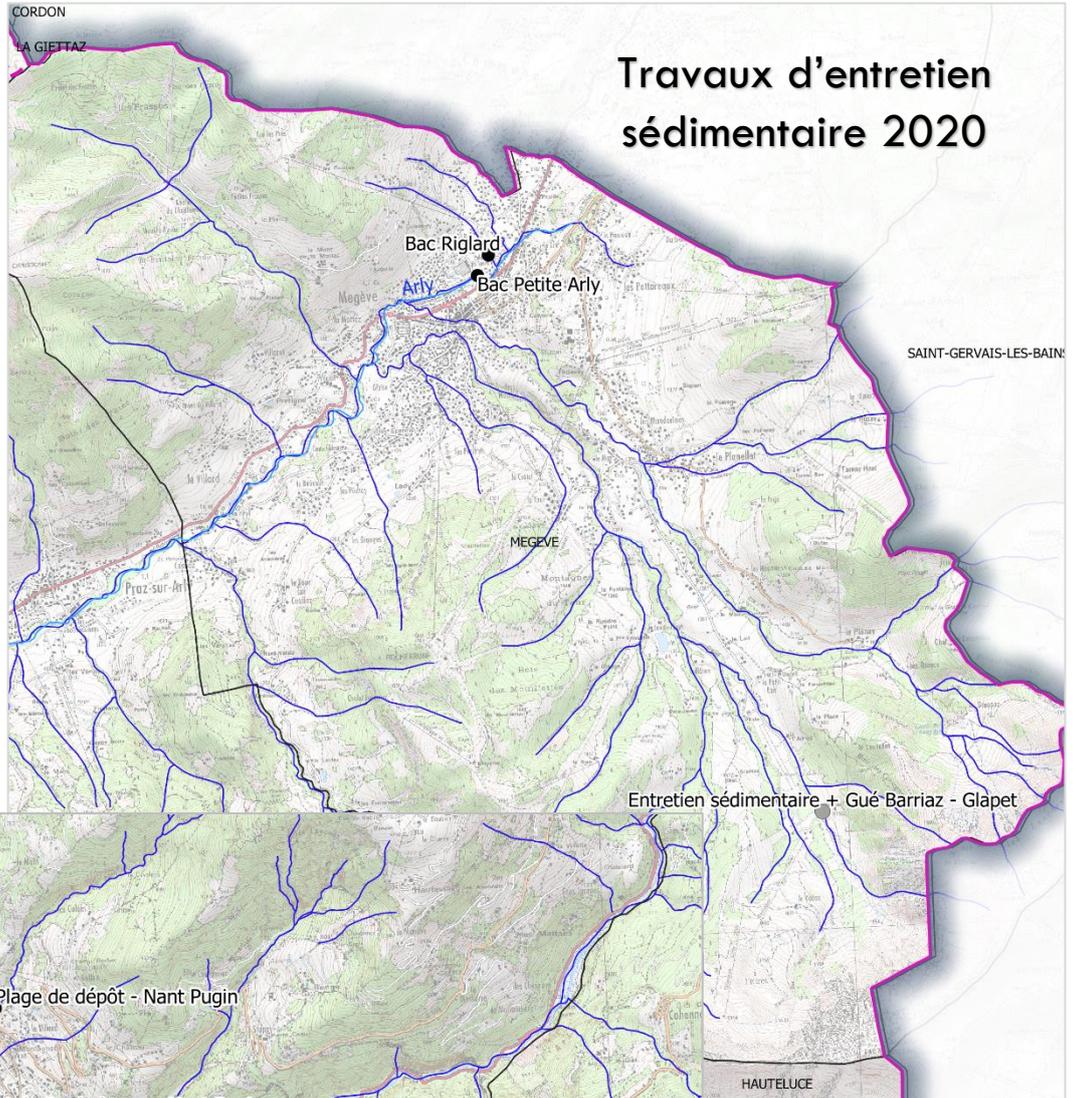
Pêche électrique de sauvetage avant les travaux d'entretien sédimentaire du bac du palais des sports sur l'Arly – Megève

Evacuation des matériaux accumulés dans la plage de dépôt du Nant Pugin - Ugine

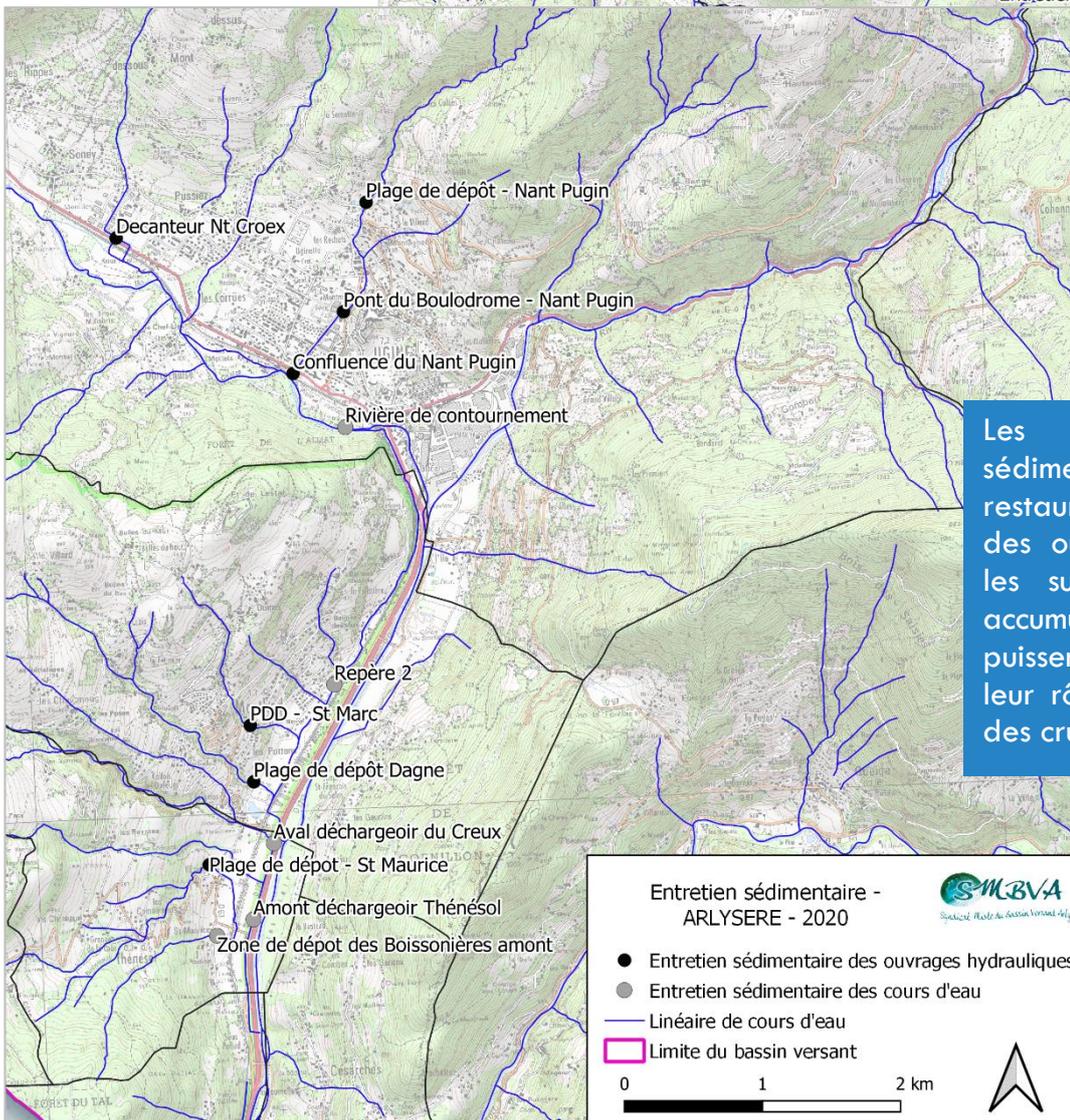




Travaux d'entretien sédimentaire 2020



Entretien sédimentaire + Gué Barriaz - Glapet



Les travaux d'entretien sédimentaire visent à restaurer la capacité initiale des ouvrages en évacuant les surplus de matériaux accumulés pour qu'ils puissent garantir pleinement leur rôle de protection lors des crues.

Entretien sédimentaire - ARLYSÈRE - 2020



- Entretien sédimentaire des ouvrages hydrauliques
- Entretien sédimentaire des cours d'eau
- Linéaire de cours d'eau
- Limite du bassin versant

0 1 2 km



PROJETS EN FAVEUR DE LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LA PREVENTION DES INONDATIONS

Plusieurs projets relatifs à la restauration des milieux aquatiques sont en cours, ils concourent à la fois à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations.

RESTAURATION DE LA RIVIERE CHAISE ET DE LA DECHARGE DE LA SERRAZ - UGINE

Face à la dégradation du site de la Serraz, lié à l'érosion de l'ancienne décharge par la rivière Chaise, le SMBVA, en partenariat avec la mairie d'Ugine a lancé une mission de maîtrise d'œuvre. Celle-ci a permis d'établir une étude diagnostic et de définir les travaux de restauration de la zone.

Cette mission, confiée au groupement HYDRETUDES / INGEOS, s'est échelonnée de la façon suivante :

- rendu de l'étude diagnostic en juin 2020,
- rendu de l'étude avant-projet, présentant les 2 scénarios de restauration, en décembre 2020,
- rendu de l'étude projet en mars 2021.

Après consultation du comité de pilotage, réunissant les partenaires du projet, les élus du SMBVA et de la mairie d'Ugine ont fait le choix de retenir le scénario le plus ambitieux et le durable, c'est à dire, l'enlèvement, la revalorisation des déchets et la renaturation du site. Le montant des travaux s'élève à 340 000 € HT. Les travaux sont prévus en 2021.

Cette mission d'étude menée en 2020 s'élève à 22 390 € HT. Ce projet a fait l'objet d'une subvention du Département de la Savoie à hauteur de 50% et d'un don de 10 000 € de la Fondation Caisse d'Epargne Auvergne Rhône Alpes, dans le cadre d'un appel à projet sur la ressource en eau.



Ancienne décharge de la Serraz érodé par la rivière Chaise



Remise du don de 10 000 € par la Fondation Caisse d'Epargne Auvergne Rhône Alpes au SMBVA lauréat de l'appel à projet ressource en eau 2019

TRAVAUX DE RESTAURATION DE ZONES HUMIDES A PRAZ-SUR-ARLY, PROGRAMME 2020

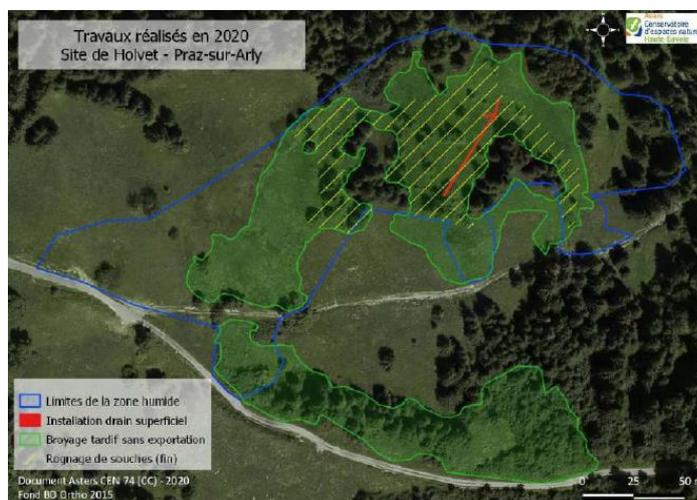
Le plan d'action stratégique des zones humides de Praz-sur-Arly a été établie sur la période 2017-2021 par la commune de Praz-sur-Arly. Ce plan définit les actions de gestion des zones humides sur le territoire communal, avec pour objectif la conciliation avec les activités économiques et les enjeux de développement du territoire.



Dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI, le SMBVA a réalisé des travaux de restauration sur 2 secteurs :

Restauration de la zone humide Holvet :

- restauration du fonctionnement hydraulique de la zone humide par la pose de drains superficiels réversibles, permettant de concilier le fonctionnement de la zone humide et pâturage – avril 2020
- restauration de la biodiversité par réouverture de la zone humide (broyage et rognage de souches) – octobre 2020



Zone humides des Evettes

Restauration de la zone humide des Evettes :

- réhabilitation hydraulique par l'entretien des fossés, barrages réversibles. L'objectif est de réorganiser les écoulements de façon à restaurer la zone humide.
- restauration de la biodiversité par la réouverture de la zone humide (broyage).

Un autre exemple d'aménagement visant la conciliation de l'usage pastoralisme et zone humide a consisté sur le site de Grange ouest, à déplacer un abreuvoir hors de la zone humide. L'abreuvement est ainsi facilité et la dégradation de la zone humide stoppée.



Gouille Noire après travaux

Sur le site de Gouille Noire, une mare partiellement comblée, des travaux de réouverture du milieu par bûcheronnage des boisements riverains et curage raisonné, ont été réalisés en octobre 2020.

Cet espace sera prochainement valorisé dans le projet de sentier des Gouilles, en cours de développement par la commune de Praz-sur-Arly.

Ces travaux ont été réalisés avec l'appui technique du Conservatoire des Espaces Naturels de la Haute-Savoie (CEN Haute Savoie).

Le montant de l'opération sur l'année 2020 s'élève à 23 100 € TTC. Cette opération est menée avec le soutien du conseil départemental de la Haute-Savoie.

La commune de Praz-sur-Arly réalise en parallèle, un travail d'information et sensibilisation des acteurs locaux (agriculteurs, domaine skiabiles, ...) et du grand public.

Les actions suivantes ont été mises en œuvre en 2020 :

- Edition et diffusion du mémento à l'usage des propriétaires et locataires des zones humides
- Animation grand public, relayé par l'office du tourisme, sur la thématique des zones humides, amphibiens, corridors,

Retrouvez tous ces documents sur :

[http://www.mairie-prazsurarly.com/fra1452-plan de gestion des zones humides.html](http://www.mairie-prazsurarly.com/fra1452-plan%20de%20gestion%20des%20zones%20humides.html)



PROJET DE RESTAURATION DE LA CONFLUENCE DU NANT BRUYANT

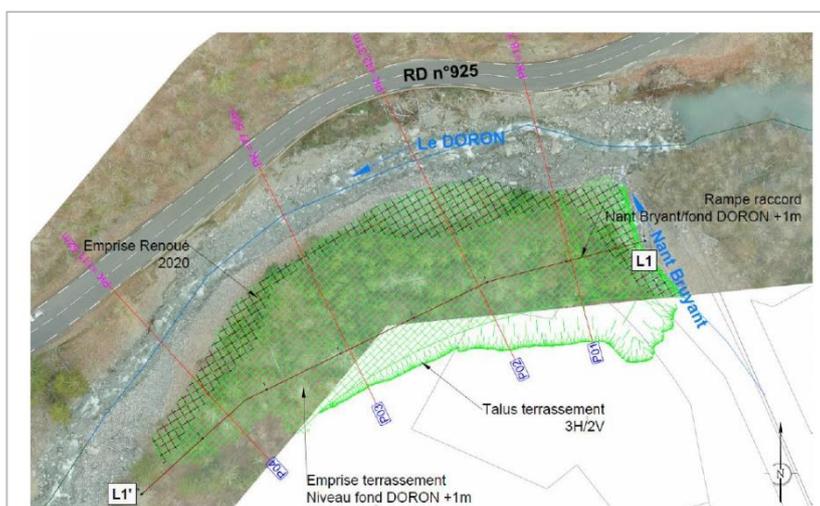
Le Nant Bruyant est un affluent en rive gauche du Doron qui produit régulièrement des laves torrentielles, faisant obstruction aux écoulements du Doron et causant des inondations sur la RD 925, accès principal au massif du Beaufortain.



Afin de restaurer la confluence du torrent et de répondre à cet enjeu d'inondation. Une mission d'étude a été lancée afin d'établir une étude diagnostic et un projet de restauration.



Multiples épisodes de laves torrentielles sur le Nant Buyant



Extrait de l'avant-projet, scénario d'aménagement retenu pour la restauration de la confluence du Nant Bruyant

Sur la base du diagnostic, plusieurs scénarios de restauration de la confluence ont été étudiés puis soumis au comité de pilotage de l'étude.

Le scénario de restauration retenu par le SMBVA, maître d'ouvrage consiste restaurer l'espace de mobilité Doron et la capacité de stockage des matériaux du Nant Bruyant lors des laves torrentielles, pour cela il est nécessaire de décaisser près de 11 000 m³ de matériaux en rive gauche du Doron et du Nant Bruyant.

Ce réaménagement de la confluence permettra :

- Une régulation et un épandage des matériaux lors des épisodes de laves torrentielles,
- Une reprise progressive des matériaux à la confluence lors des crues du Doron,
- Une diversification des habitats et de la biodiversité sur un tronçon en voie de chenalisation,
- Une réduction de la vulnérabilité de la RD925.

PROJET DE RESTAURATION DE LA CONFLUENCE DU NANT BRUYANT : étude diagnostic et avant-projet

MAITRE D'OUVRAGE : SMBVA

MAITRE D'OEUVRE : HYDRETUDES

COUT : 14 600 € TTC

FINANCEMENT : volet étude – Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse – 80%

CANAL LALLIER : ETUDE HYDRAULIQUE ET PLAN DE GESTION 2021-2025

Le canal Lallier est un ancien canal usinier, alimenté par une prise d'eau sur la Chaise et par 8 ruisseaux qui drainent le flanc ouest du massif des Bauges, sur les communes d'Ugine, Marthod, Thénésol, Pallud et Albertville.

Ce canal est régulé par de nombreux ouvrages hydrauliques, délestant les débits excédentaires directement dans la Chaise puis dans l'Arly.

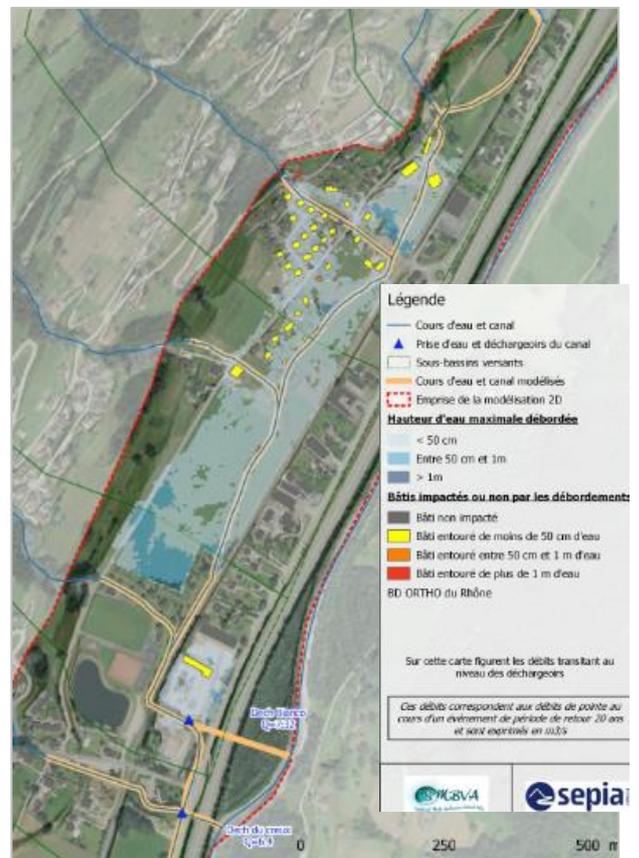
Suite aux crues de janvier 2018, une étude a été engagée par le SMBVA, afin de mieux connaître la vulnérabilité de la plaine et le fonctionnement hydrauliques des ouvrages de régulations.

Le diagnostic réalisé livre des éléments de connaissances sur les volets suivants :

- **Hydraulique** (basses, moyennes et hautes eaux),
- **Ecologique** (zones à enjeux, habitats, espèces cibles) ,
- **Sédimentaire** (apport des versant, capacité de charriage, ...)

Afin de répondre aux problématiques hydrauliques et écologiques, un plan de gestion a été établi sur la période 2021-2025, sur la base des objectifs suivants :

- Favoriser le **maintien d'un écoulement minimal** dans le canal et réduire le risque d'assec accidentel,
- **Limiter le risque d'inondation** en période de crue, réduire les conséquences des crues de la chaise,
- **Gérer les apports de matériaux** en provenance des affluents, et les matériaux fins qui se déposent dans le canal,
- Maintenir **l'intérêt écologique** du canal en eau amont et restaurer l'intérêt écologique du canal en eau aval,
- Pérenniser les actions de **lutte contre les espèces invasives**,
- **Réduire les interventions nécessaires** sur les ouvrages et **le risque pour le personnel** qui les manœuvre,
- **Approfondir la connaissance** structurelle des ouvrages de protection contre les inondations,
- **Gérer le risque lié aux éboulements** apports de matériaux en aval de l'aire du canal.



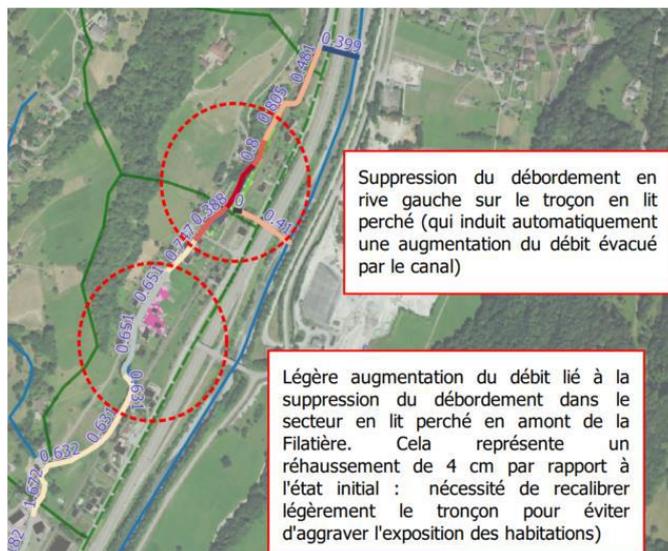
Les actions définies dans le plan de gestion sont de plusieurs types :

- Actions d'aménagements :
 - **Recalibrage** des zones présentant une section hydraulique insuffisante,
 - **Reconfiguration des déchargeoirs** et aménagements sécuritaires,
 - **Restauration des milieux**, diversification des habitats, restauration de la ripisylve.

- Actions d'entretien :
 - Maintien voire accentuation des zones **d'entretien sédimentaire** régulier,
 - **Visite technique** du canal (mensuelles des déchargeoirs, annuelles des râteliers, plages de dépôts, zones de curage, canal sec, post-crue) par les agents du SMBVA,
 - **Entretien de la végétation et des ouvrages hydrauliques**,
 - Pérennisation des actions de **lutte contre les espèces invasives**.

Les travaux nécessaires sont estimés à 250 000 € HT sur 5 ans.

Cette étude est finalisée. La première tranche d'aménagements sera mise en œuvre en 2021. Elle concernera la sécurisation des ouvrages hydrauliques.



Extrait du plan de gestion du canal, propositions d'action

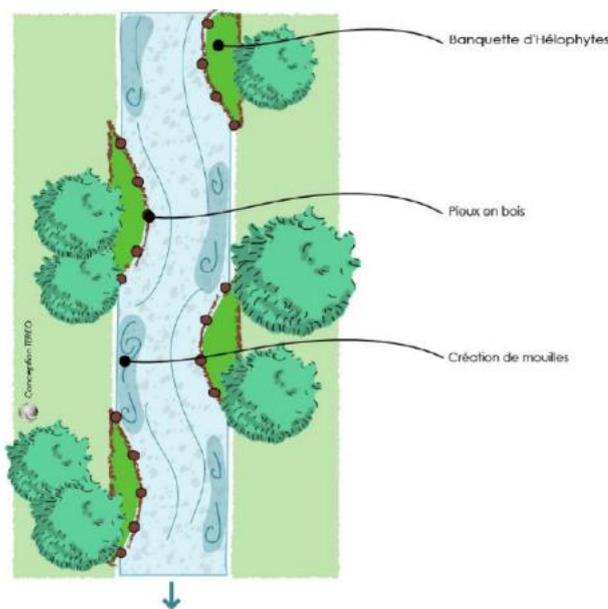


Schéma de principe de diversification des écoulements sur le canal

ETUDE HYDRAULIQUE ET PLAN DE GESTION DU CANAL LALLIER

MAITRE D'OUVRAGE : SMBVA

PRESTATAIRE : SEPIA Conseil / GEN TEROO/JLBody

COUT : 70 940 € TTC

FINANCEMENTS : Département de la Savoie – 30%

PREVENTION DES INONDATIONS

Dans le cadre de la prise de compétence GEMAPI, le SMBVA doit assurer la gestion de certains ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations. Le décret 2015-526 du 12 mai 2015 appelé décret digues, fixe les dispositions réglementaires et les règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sûreté des ouvrages hydrauliques.

INVENTAIRE ET DIAGNOSTIC INITIAL DES OUVRAGES DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS

L'inventaire des ouvrages de protection contre les inondations, initié en 2018, s'est achevé en 2020. Cet inventaire a permis d'identifier les ouvrages présents sur le bassin versant et ceux nécessitant une procédure de régularisation réglementaire au titre du décret digue.

Etabli en interne par l'équipe du SMBVA, cet inventaire se base sur de recherches bibliographiques, consultation d'archives, diagnostic de terrain, mise en place d'une base de données cartographique et de fiches d'identification de chaque ouvrage.



Système d'endiguement du Nant des Chapelle



Digue du torrent des Carroz - Beaufort

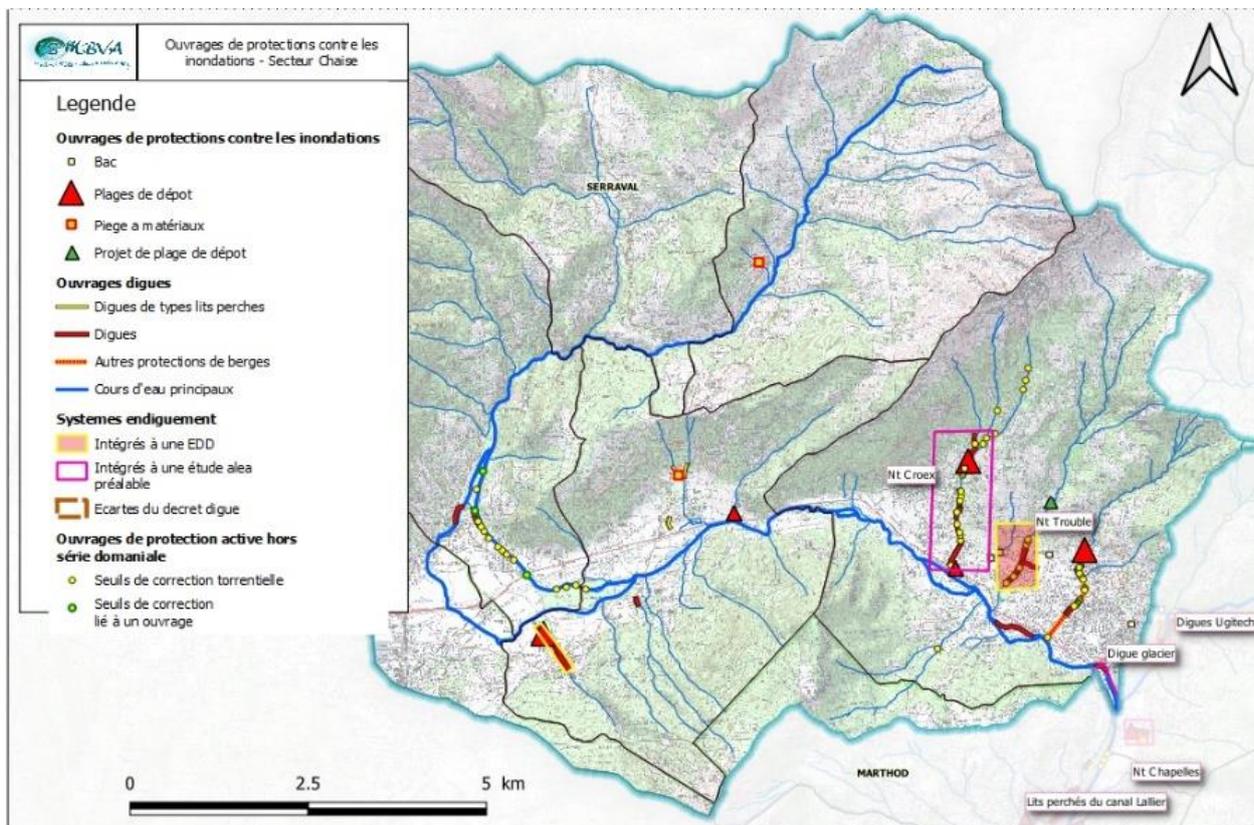
142 ouvrages présentant une configuration digue

recensés sur le bassin versant

12 ouvrages pouvant faire l'objet d'une régularisation administrative.

Sur la base de ce diagnostic des ouvrages, un classement a été dressé afin de prioriser les ouvrages devant faire l'objet d'une régularisation administrative.

Ces ouvrages ont été classés en fonction de différents critères : enjeux protégés, l'état de dégradation des ouvrages, échéance réglementaire fixé par le décret digue, ...



Extrait du diagnostic des ouvrages de protection contre les inondations sur le sous bassin versant de la Chaise

En partenariat avec les communes, le SMBVA assure la surveillance des ouvrages (digues, plages de dépôts, bacs de décantation) et mène les travaux d'entretien (bûcheronnage, curage, confortement) afin de maintenir leur fonctionnement.

Bien qu'identifié dans le diagnostic, les ouvrages de protections de berges et les seuils ne sont pas identifiés comme relevant des ouvrages de prévention des inondations. Ils restent à la charge des propriétaires des berges.

A noter que sur le périmètre de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy, ces opérations sont menées par la communauté de communes en charge de la compétence GEMAPI.

LANCEMENT DE L'ETUDE DE REGULARISATION DU SYSTEME D'ENDIGUEMENT DU NANT TROUBLE



Suite à l'inventaire des ouvrages de prévention des inondations, l'étude de régularisation du système d'endiguement du Nant Trouble a été engagée fin 2020.

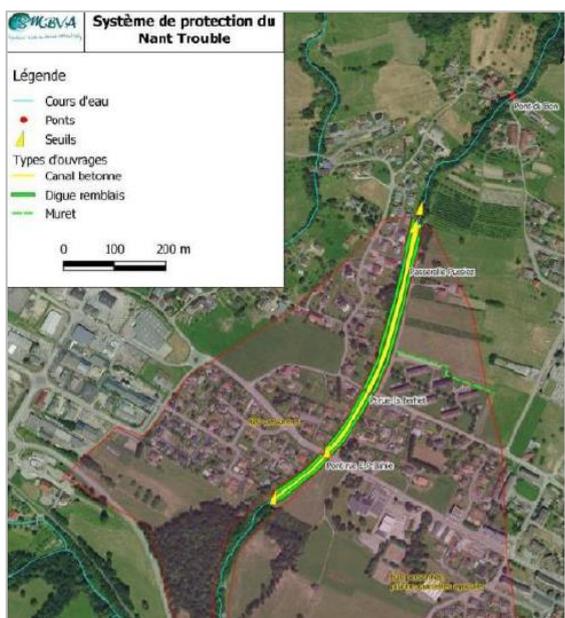
Cette étude est rendue nécessaire afin de répondre aux obligations réglementaires de régularisation des ouvrages relevant du décret digue de 2015 et va permettre :

- D'établir un diagnostic des ouvrages et de la zone protégée
- Définir les niveaux de protection des ouvrages
- Définir les modalités d'entretien et les aménagements nécessaires à la réduction de la vulnérabilité des enjeux face au risque d'inondations



Ce système d'endiguement présente un linéaire de 1260 mètres d'ouvrages et protège près de 1250 habitants.

Cette étude est menée en partenariat avec la commune d'Ugine et les services de l'Etat (DDT, DREAL).



Vues du système d'endiguement du Nant Trouble - Ugine

ETUDE DE REGULARISATION DU SYSTEME D'ENDIGUEMENT DU NANT TROUBLE

MAITRE D'OUVRAGE : SMBVA

PRESTATAIRE : ONF – RTM Savoie

COUT DE L'ETUDE : 24 400 € TTC

DUREE : de novembre 2020 à novembre 2021

FINANCEMENTS : Etat au titre du Fond de Prévention des Risques Naturels Majeurs – 50%

PROJET DE CONFORTEMENT DES BERGES DU NANT CROEX

Le Nant Croex est un torrent qui génère des crues torrentielles et qui traverse l'agglomération uginoise. Afin de limiter ces risques, depuis la fin des années 1980 de nombreux ouvrages ont été réalisés :

- plage de dépôt amont (12 000 m³),
- espace de régulation médian (150 m³) en aval du pont Ostorero,
- canal béton sur 400 mètres, dans la traversée de la ZA des Bavelins,
- bac de décantation en amont de la RD 1508 (route d'Annecy) avant la confluence à la Chaise (500 m³).

Des protections de berges et seuils de fond accompagnent également ces aménagements.

Suite aux crues de mai 2015 puis de janvier 2018, l'enrochement de la berge rive gauche du Nant Croex en amont du pont Ostorero, a été éventré et affouillé sur la partie médiane en trois points sur un linéaire cumulé de 35 mètres.

Vis-à-vis des enjeux, cette protection de berge a été réparée, puisqu'elle permet :

- de protéger un immeuble existant à proximité,
- d'éviter que le cours d'eau ne sorte de son lit et inonde les habitations et zone d'activité situées en contre bas sur le cône de déjection. En effet à l'aval de ce point le cours d'eau a été dévié et canalisé lors de la création de la zone d'activité.



Ouvrages de protection dégradés du Nant Croex

PROJET DE CONFORTEMENT DES BERGES DU NANT CROEX : étude avant-projet - projet

MAITRE D'OUVRAGE : SMBVA

MAITRE D'OEUVRE : HYDRETTUDES

COUT : 11 170 € TTC

**MONTANT PREVISIONNEL DES TRAVAUX :
66 000 € TTC**

DATE DES TRAVAUX : juin 2021

**FINANCEMENT : Département de la Savoie 33%
et propriétaires de l'immeuble**

Compte tenu du rôle de cet ouvrage dans la prévention contre les inondations et dans le cadre de l'intérêt général, le Syndicat Mixte du Bassin versant Arly, engage des travaux de confortement des berges.

TRAVAUX POST-CRUES

TRAVAUX DE RESTAURATION DES SEUILS DU NANT PUGIN - UGINE

Le Nant Pugin est un torrent qui génère des crues torrentielles et qui traverse l'agglomération uginoise. Ce torrent présentant des crues fréquentes, a été largement aménagé afin de limiter les risques de crues torrentielles.

La succession de 4 crues de forte intensité en 2015, 2018, 2019 et la récente crue du 03 février 2020 a entraîné une dégradation avancée de 3 seuils et d'un contre seuil. Les enrochements maçonnés ont subi un affouillement et les blocs se sont totalement déstructurés, engendrant des anses d'érosion sous les radiers bétons des seuils et sur les berges en enrochements avoisinantes.

Compte tenu de la forte dégradation de ces ouvrages et de leur rôle de calage du profil en long du Nant Pugin, le SMBVA est intervenu dans le cadre d'une opération de confortement des seuils, à titre conservatoire.

L'opération a ainsi consisté à caler des blocs en aval de ces seuils afin de stopper le processus d'incision et éviter une déstructuration totale des ouvrages lors d'un prochain évènement.



TRAVAUX DE CONFORTEMENT DES SEUILS DU NANT PUGIN

MAITRE D'OUVRAGE : SMBVA

ENTREPRISE : BASSO TP

COUT DES TRAVAUX : 10 270 € TTC

DATE DES TRAVAUX : Octobre 2020

FINANCEMENT : Département de la Savoie – 34%

Photos de l'avancement de l'opération de confortement des seuils du Nant Pugin

OUTILS CONTRACTUELS : PAPI

A l'issue de la phase de structuration de la compétence GEMAPI et compte tenu des enjeux liés à la gestion et la prévention des inondations, les élus du SMBVA ont fait le choix d'engager la mise en place un programme d'aménagement et de prévention des inondations dit « PAPI ».



DECLARATION D'INTENTION DU PROGRAMME D'ACTIONS ET DE PREVENTION DES INONDATIONS SUR LE BASSIN VERSANT ARLY

Le bassin versant Arly est un bassin de montagne soumis aux multiples risques naturels et à leurs cumuls qui constituent un facteur aggravant.

Les évènements majeurs les plus récents (crues de 2015, 2018) rappellent que le bassin versant reste vulnérable, sur les secteurs à enjeux situés, à la fois en tête de bassin versant mais aussi en fond de vallée. De façon plus générale, les constats sur les effets du changement climatique montrent une intensification des épisodes extrêmes sur l'espace alpin.

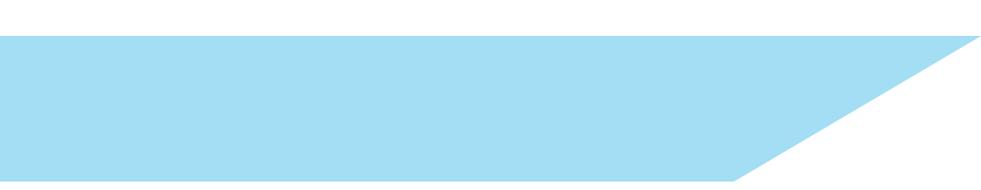
Le contrat de rivière Arly mis en œuvre entre 2012 et 2017 et les études relatives aux risques engagées jusqu'à présent ont permis de dresser des premiers états de lieux et plans d'aménagements, vis-à-vis de la prévention des inondations.

Le PAPI est :

- Une démarche encadrée par l'Etat et réglementairement incontournable pour mener une opération globale de prévention des inondations,
- Un outil défini à l'échelle d'un bassin versant,
- Un outil financier pour mobiliser des subventions dont le fonds Barnier (géré par l'Etat) permettant un financement 40 à 50%,
- Un programme intégré de mesures bâti autour de 7 axes suivants :



Il est nécessaire de poursuivre et d'accentuer cette démarche afin de définir et de mettre en œuvre une stratégie globale de prévention des inondations à l'échelle du bassin versant.



Ceci en parallèle avec la prise de compétence GEMAPI par le SMBVA, en 2018 et aux obligations réglementaires de régularisation des ouvrages de prévention des inondations, échéance fin 2021.

Suite aux modifications statutaires en 2018, le SMBVA est compétent sur l'ensemble du bassin versant Arly, en matière de coordination, concertation, animation et études dans les domaines de la gestion globale et concertée de l'eau et des milieux aquatiques et de la prévention et de la lutte contre les inondations. A ce titre, le SMBVA peut être porteur de la démarche programme d'action et de prévention des inondations à l'échelle du bassin versant Arly.

Conformément à la procédure définie par le cahier des charges du PAPI 3, la phase d'émergence du PAPI doit obligatoirement être officialisée par une déclaration d'intention du porteur de projet. Dans ce cadre, une délibération de principe a été prise par le conseil syndical du 21 octobre 2020.

SUIVI DES COURS D'EAU DU BASSIN VERSANT

Dans le cadre des opérations de suivi des cours d'eau, des reconnaissances sont régulièrement réalisées, à un pas de temps de 5 ans de façon à suivre l'évolution topographique et morphologique des cours d'eau à enjeux. Ce travail réalisé depuis 2010, permet de constituer un socle de connaissances très utile à la compréhension des problématiques des cours d'eau du bassin versant.

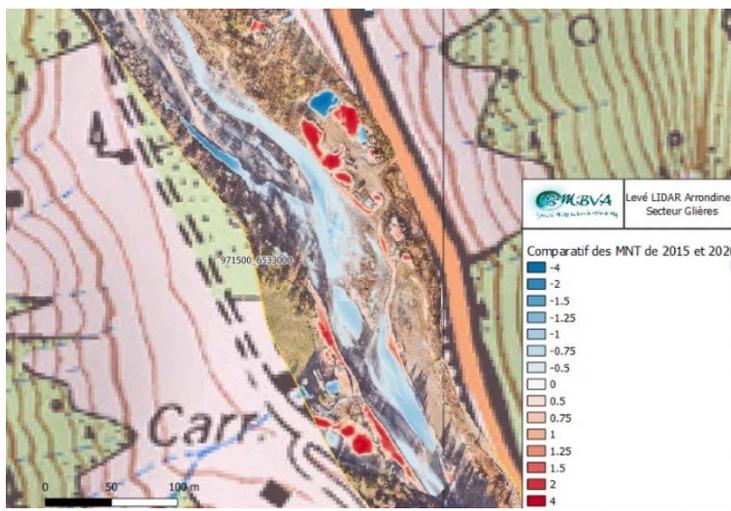
2020 : LEVE LIDAR SUR L'ARLY AMONT ET L'ARRONDINE



Le SMBVA a engagé un levé topographique par LIDAR sur le tronçon Arly amont et Arrondine. Il s'agit d'un levé hélicoptéré, permettant de reconstituer précisément les éléments de relief pour mettre en forme un modèle numérique de terrain.

La comparaison des données permet de constater sur de grands linéaires, les évolutions des cours d'eau et de les comparer aux profils de référence du plan de gestion des matériaux des cours d'eau du bassin versant.

Le suivi de ces données facilite la gestion des cours d'eau. Il permet d'identifier les opérations de curage dans les zones excédentaires en matériaux, les opérations de réinjection ou reprises d'ouvrages dans les secteurs incisés.



Extrait de la comparaison des campagnes de 2020 et 2015

**LEVE TOPOGRAPHIQUES DES COURS D'EAU
ARLY AMONT ET ARRONDINE**
32 km en ½ journée

MAITRE D'OUVRAGE : SMBVA

DATE DE L'OPERATION : Novembre 2020

COUT: 15 260 € TTC

PRESTATAIRE : SIXENSE MAPPING

De façon opérationnelle, la comparaison de deux campagnes LIDAR permet, grâce à des logiciels spécialisés (SIG), d'identifier et de quantifier les volumes de matériaux érodés et déposés par la rivière. Les dégradations sur les ouvrages de type protection de berges.

Par ailleurs, ces données topographiques sont réutilisées dans les différents projets et travaux relatifs aux cours d'eau.

RESSOURCES EN EAU

Compte tenu des évolutions climatiques et des usages de l'eau sur le bassin versant, le SMBVA a engagé, au titre de sa compétence d'animation et d'étude globale à l'échelle du bassin versant, la réactualisation de l'étude concernant le bilan des besoins et des usages de l'eau, établie en 2015 dans le cadre du contrat de rivière Arly.

Un réseau de suivi des cours d'eau, en période d'étiage, a également été mis en place à titre expérimental afin de mieux connaître leur fonctionnement lors des périodes de tensions.

ACTUALISATION DE L'ETUDE DIAGNOSTIC SUR LES RESSOURCES ET LES USAGES DE L'EAU SUR LE BASSIN VERSANT DE L'ARLY

Le bassin versant de l'Arly dispose d'une ressource en eau abondante, marquée par le fort caractère montagnard du territoire. Les cours d'eau et les lacs du territoire constituent des écosystèmes riches. Cette ressource abondante a permis le développement du territoire à travers divers usages dont l'hydroélectricité, l'agriculture, l'industrie, la neige de culture et l'alimentation en eau potable.

L'hydroélectricité est l'usage largement prédominant. L'étude a permis de montrer le fonctionnement et les prélèvements liés à ces différents usages et de donner quelques éléments de comparaison par rapport à la ressource.

Même si le bassin versant de l'Arly n'est aujourd'hui pas référencé comme un territoire en déséquilibre quantitatif, il est important de s'assurer de cet équilibre et d'avoir une vision prospective afin d'anticiper l'avenir. Cette étude souligne que certains usages ont des perspectives de développement importantes (microcentrales, agriculture...) et que la ressource en eau évolue rapidement avec le changement climatique, causant des étiages plus sévères et plus fréquents.

ETUDES DES BESOINS ET DES USAGES DE L'EAU SUR LE BASSIN VERSANT ARLY

MAITRE D'OUVRAGE : SMBVA

DATE DE L'OPERATION : Mai à août 2021

Établi par Nicolas Pratabuy,
stagiaire en MASTER 2 EPGM,
Université Savoie Mont Blanc



Enfin, cette étude montre également le manque de données sur les usages agricoles et hydroélectriques et les points sur lesquels la connaissance serait à développer pour aboutir à un bilan quantitatif plus solide. Le principal étant le développement de nouveaux points de connaissance de la ressource pour pouvoir réaliser des bilans à l'échelle de bassins versant plus réduits.

Cette étude s'inscrit dans le cadre des actions du Plan Climat Air Energie du Territoire ARLYSÈRE mais aussi dans les politiques publiques de développement durable du territoire. En somme, cette étude constitue une base de connaissance et de réflexion aux élus et aux techniciens pour pouvoir engager une démarche collective de gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant.

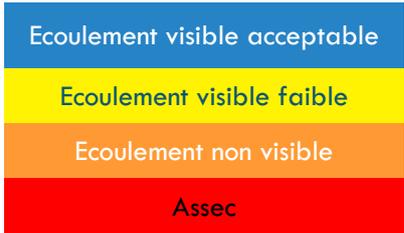
RESEAU DE SUIVI DES COURS D'EAU EN PERIODE D'ETIAGE

Il existe peu de données permettant de suivre les étiages ou basses eaux sur le bassin versant de l'Arly. Actuellement, la station de référence est celle située sur le Chaise au pont de Soney. Compte tenu de sa configuration, cette station est peu adaptée aux mesures en basses eaux. De plus, elle n'est pas représentative de l'ensemble du bassin versant, ni des torrents en tête de bassin versant.

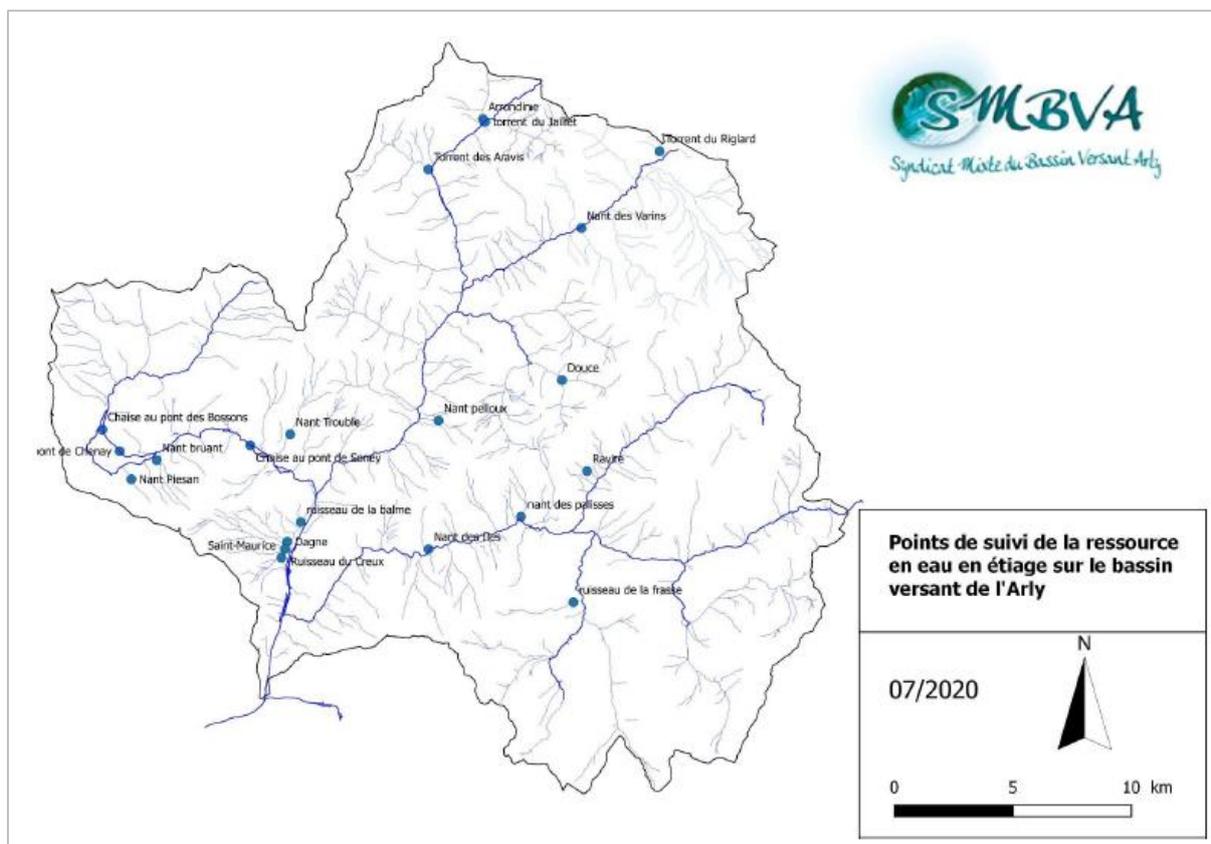
Afin de pallier le manque de données et pouvoir suivre l'évolution de la ressource du territoire en dans le contexte de changement climatique, le SMBVA souhaite disposer de données, au moins qualitatives sur les torrents en période d'étiage. Cela doit permettre de fournir un état du bassin versant notamment vis-à-vis des états de vigilances et d'alerte du suivi de la ressource en eau, fixés par les services de la Préfecture.

Ainsi un réseau de suivi a été mis en place, à titre expérimental en 2020. Il se compose de 20 stations figurant sur la carte suivante. Les relevés sont basés sur une méthode qualitative dont le principe est celui du réseau national d'Observatoire National des Etiages (ONDE) piloté par l'Office Français de la Biodiversité.

Le principe est un passage régulier sur des stations identifiées entre mai et octobre. Ces passages sont complétés par des passages complémentaires si nécessaire. A chaque visite l'écoulement est alors classé entre les 5 graduations suivantes :



Ce dispositif est mis en place sur une durée de 3 ans. Il sera réadapté en fonction des retours obtenus et de l'utilité de ce suivi.





INFORMATION & SENSIBILISATION

La mise en œuvre des actions relevant de la GEMAPI nécessite une mise en lumière afin de rendre compte des actions engagées par le SMBVA.

INFORMATION DES PROPRIETAIRES RIVERAINS SUR L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU

La déprise d'entretien des cours d'eau est un constat qui n'épargne par le bassin versant de l'Arly.

De ce fait, les élus du SMBVA ont souhaité la réactualisation du plan pluriannuel d'entretien des cours d'eau sur la période 2020-2024, appuyé par une demande de reconnaissance d'intérêt général de ces travaux, obtenue par arrêté préfectoral n°2019-1560 du 10 février 2019.

Cette déclaration d'intérêt général, permet au SMBVA de se substituer aux propriétaires riverains pour la réalisation des travaux d'entretien des boisements de berges, de lutte contre la propagation des invasives et de gestion sédimentaire.

Cependant, les propriétaires riverains des cours d'eau non domaniaux, restent en charge de leurs droits et devoirs d'entretien des cours d'eau, conformément au code de l'environnement article L215-14.

Ainsi les élus du SMBVA ont souhaité, préalablement à la réalisation des travaux d'entretien, informer chaque propriétaire et solliciter son intervention.

En 2020, c'est **1 550 courriers envoyés**, accompagnés de la diffusion de la fiche boîte à outils : Droits et devoirs des riverains (ci-contre).

En complément, des avis de travaux sont affichés dans chaque mairie, précisant la date des travaux, les cours d'eau concernés et l'entreprise en charge des travaux.

À la vue du contexte de l'année 2020, les réunions d'information et de sensibilisation à destination des riverains des cours d'eau ont été annulées. Elles seront reconduites lorsque les conditions sanitaires le permettront.



DES PANNEAUX D'INFORMATION SUR LES CHANTIERS

Pour informer et sensibiliser le grand public sur les travaux menés, plusieurs panneaux d'information itinérants sont régulièrement installés au droit des zones des travaux. Ils concernent :

- La lutte contre les plantes invasives
- L'entretien des boisements de berges
- Les travaux en cours d'eau – gestion sédimentaire



Travaux en cours d'eau : prévention des inondations

Afin de limiter les risques de débordements, le SMBVA réalise des travaux d'entretien sédimentaire



- ➔ Entretien sédimentaire prévient des cours d'eau et des ouvrages (plages de dépôts, plages à graviers, bacs de décantations)
- ➔ Surveillance et remise en état post-crise en partenariat avec les communes



Interventions du SMBVA pour l'intérêt général dans le cadre de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)



+ d'infos

Hôtel de ville - BP2
73401 UGINE Cedex
Tel : 04.79.37.34.99

contact@sm-bva.org
www.sm-bva.org

Avec la participation financière de :

SAVOIE I.F. DÉPARTEMENT

haute savoie le Département



Lutte contre les plantes invasives

Pour favoriser la biodiversité, le SMBVA réalise des travaux de lutte contre la propagation des espèces exotiques envahissantes

La Renouée du Japon : un impact considérable

Cette plante peut atteindre 5 m. Elle se propage rapidement grâce à ses tiges souterraines (rhizomes) qui peuvent atteindre 4 m de profondeur.

- ➔ Impact environnemental : empêche le renouvellement des espèces présentes
- ➔ Impact sur les berges : risque d'érosion important : le sol est à nu en hiver

- Travaux au bord des cours d'eau :
- ➔ Arrachage précoce : des pieds et rhizomes avec priorité sur les petits massifs nouvellement développés !
 - ➔ Fauche manuelle répétée
 - ➔ Bâchage
-
-
-

Interventions du SMBVA pour l'intérêt général

Le propriétaire riverain d'un cours d'eau est tenu à son entretien régulier et de ses abords, selon le code de l'environnement.

Le SMBVA intervient dans le cadre d'un programme pluriannuel.

Les équipes sont à votre écoute pour vous conseiller sur les précautions à prendre afin de limiter la propagation de ces invasives.

Le Buddléia : l'arbre à papillon

Cette plante robuste à la croissance rapide, se développe facilement sur les friches et les sites mis à nu et concurrence les plantes locales.

+ d'infos

Hôtel de ville - BP2
73401 UGINE Cedex
Tel : 04.79.37.34.99

contact@sm-bva.org
www.sm-bva.org

Avec la participation financière de :

SAVOIE I.F. DÉPARTEMENT

haute savoie le Département

agence l'eau



Entretien du lit et des berges : gestion des boisements

Afin d'éviter les inondations et favoriser la biodiversité, le SMBVA réalise des travaux de restauration et d'entretien des boisements de berges



- Des travaux forestiers en cours d'eau :**
- ➔ Abattage sélectif d'arbres, débroussaillage
 - ➔ Enlèvement des bois obstruant les cours d'eau (embâcles)
 - ➔ Plantes invasives : limitation de leur propagation (ex : Renouée du Japon)

Interventions du SMBVA pour l'intérêt général

Le propriétaire riverain d'un cours d'eau est tenu à son entretien régulier (et ses abords), selon le code de l'environnement.

Ces travaux sont reconnus d'intérêt général, quand un défaut d'entretien de la part des propriétaires est constaté.

Ainsi, le SMBVA peut se substituer pour réaliser ces travaux dans le cadre d'un programme pluriannuel.



Il appartient à chaque propriétaire de s'engager dans cette démarche pour pérenniser les actions !

Le devenir du bois :

Les bois coupés appartiennent aux propriétaires riverains.

Les bois coupés sont empilés sur place hors d'eau.

Les propriétaires sont invités à récupérer leur bois.

+ d'infos

Hôtel de ville - BP2
73401 UGINE Cedex
Tel : 04.79.37.34.99

contact@sm-bva.org
www.sm-bva.org

Avec la participation financière de :

SAVOIE I.F. DÉPARTEMENT

haute savoie le Département

agence l'eau

REFONTE DU SITE WEB : WWW.RIVIERE-ARLY.COM

Après 10 ans de fonctionnement, le site web du SMBVA a été repris, rendu plus fonctionnel et responsive (compatible avec les smartphone et tablettes).

Ce travail a permis une réorganisation des contenus et la mise à disposition de nouveaux supports.

Une attention particulière a été portée à la possibilité de mise à jour intégrale de l'ensemble des contenu, rendant l'équipe du syndicat autonome pour l'actualisation du site.

REFONTE DU SITE WEB
www.riviere-arly.com

MAITRE D'OUVRAGE : SMBVA

PRESTATAIRE : Nouvel Œil

DATE DE L'OPERATION :
Octobre à décembre 2020

COUT: 4 800 € TTC

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Arly

Un Syndicat mixte pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)

Des compétences pour gérer les cours d'eau
Le SMBVA est une structure publique dédiée à la gestion des cours d'eau du territoire

[En savoir plus](#)

Travaux pédagogiques de génie végétal à la rivière de contournement du Seuil Lallier Ugine
Avril 2021

Castors : balade nocturne
Mars 2021

Actualité
du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Arly

[Toute l'actualité](#)

Chiffres clés

Territoire

- 28 communes
- 840 km²
- 50 000 habitants
- 300 km de cours d'eau

Carte interactive SMBVA
Cette carte a été créée avec Google My Maps. Cliquez la vidéo.

Les rivières du Bassin Versant de l'Arly
Un territoire de montagne et plaines aux problématiques variées

L'Arly amont L'Arly aval Le Doron de Beaufort La Chaise

REVUE DE PRESSE

Voici une référence aux articles relatifs aux actions menées par le SMBVA, publiés dans la presse locale :



- **28/02/2020 : Dauphiné Libéré**
Le Syndicat mixte du bassin versant Arly a dressé son bilan
- **05/03/2020 : La Savoie**
Le syndicat du bassin versant de l'Arly soigne les rivières et leur environnement
- **23/05/2020 : Dauphiné Libéré**
Le SMBVA effectue des travaux d'entretien des boisements de berges
- **14/07/2020 : Dauphiné Libéré**
Coup de pouce financier pour l'aménagement de l'ancienne décharge de la Serraz
- **16/10/2020 : Dauphiné Libéré**
Des travaux de stabilisation de seuils dans le Nant Pugin
- **24/10/2020 : Dauphiné Libéré**
Syndicat mixte du bassin versant de l'Arly : d'importants travaux envisagés
- **05/11/2020 : La Savoie**
Le syndicat d'Arlyère dédié à l'Arly aurait besoin de moyens

MOYENS MATERIELS

>**Locaux à disposition** : 3 bureaux pour 4 agents (1 grand bureau pour 2 agents)

>**Système d'Information Géographique / dessin / bureautique** :

QGIS : Système de création, présentation, mise à disposition et exploitation d'informations géographiques et de bases de données cartographiques

RIS Net RGD 7374 : interface en ligne permettant d'accéder aux données géographiques de la Régie de gestion des données Savoie Mont Blanc dans différents domaines : photos aériennes sur plusieurs années, foncier (rapports parcellaires), urbanisme (cadastre, POS-PLU, servitudes, ...), risques (PPR), réseaux (électriques, eau potable, assainissement, éclairage public, ...), environnement (occupation du sol, Natura 2000, zones humides, ...), fond de plans

Autres logiciels : Suite MICROSOFT OFFICE (Word, Excel, PowerPoint, OneNote, Outlook,) : traitement de texte, tableurs, présentations animées, gestion de messagerie électronique, gestion de bases de données...

>**Moyens informatiques** :

Le SMBVA dispose de 3 ordinateurs portables HP et 2 postes fixes équipés du système d'exploitation Windows 10, reliés à un serveur, un accès copieur mutualisé, une sauvegarde automatisée indépendante permettant de garantir le suivi et la sécurité de nos données.

En 2020, le matériel suivant a été acquis :

- un ordinateur portable HP, en remplacement d'un poste hors d'usage (montant de 3 465 € TTC)
- 3 licences informatiques pour permettre l'accès du serveur VPN à distance – nécessaire au télétravail (montant de 820 € TTC).

3 téléphones portables, dont 2 Cross call avec application géographique permettant la saisie des informations collectées sur le terrain.

>**Sécurité et protections individuelles** :

Outre les protections individuelles de sécurité, toute l'équipe est formée aux premiers secours (PSC1).

L'équipe technique dispose également d'un certificat AIPR : Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux.

Ces formations font l'objet de recyclages nécessaires de façon périodique.

Les travaux réalisés font systématiquement l'objet d'un plan préalable de prévention des risques et de la sécurité.

ADAPTATION DE L'EQUIPE FACE AU COVID-19 ET AU CONTEXTE DE CONFINEMENT

Le contexte sanitaire lié à la crise du COVID-19 et les confinements successifs ont nécessités une adaptation de la façon de travailler de l'équipe technique pour assurer la continuité de service.

Les différentes dispositions mises en œuvre au cours de la période sont ici rappelées :

>Déploiement du télétravail :

Moyens mis en œuvre : 3 postes portables ont été équipés d'un accès au réseau en distanciel pour télétravail.

On note aucune interruption de service liée à la COVID. Dès le premier confinement total, l'équipe s'est placé en télétravail, l'échange en visioconférence a été développé. De manière ponctuelle, les agents étaient en présentiel par roulement, pour l'accès à certains logiciels, matériels bureau, courriers/scans...

>Mise en œuvre des gestes barrières :

- Distanciation sociale : 1 agent par bureau et 2 agents dans le grand bureau avec cloisons verticales et distances adaptées (bureau partagé 2 jours sur 5),
- Aération régulière des locaux, masques et gels hydro à disposition,
- Port du masque systématique, désinfection systématique du matériel, du véhicule,
- Limitation des regroupements.

>Adaptation des méthodes de travail :

- Poursuite des visites de terrain par les techniciens (1 à 2 par véhicule avec port du masque systématique et aération habitacle), limitation des contacts sur le terrain
- Réunions en visioconférence,

L'organisation des astreintes n'a pas été modifiée.

Toute au long de l'année, ces dispositions ont été constamment ajustées conformément aux recommandations et obligations réglementaires.

A noter que dès la fin du premier confinement, les visites de terrains et suivi de chantier ont été relancées afin de ne pas perturber l'activité du syndicat et de permettre le soutien aux entreprises locales, dans le strict respect des gestes barrières.

Ces dispositions ont permis un maintien de l'activité du service tout au long de l'année.

DES ASSOCIATIONS SUPPORTS

Le SMBVA est membre actif de plusieurs associations :



L'Association Rivière Rhône Alpes Auvergne (ARRA²) anime depuis 1999 un réseau de professionnels pour échanger, partager les expériences et améliorer les connaissances techniques sur des thématiques liés à la gestion des milieux aquatiques.

Le SMBVA adhère en tant que structure morale depuis 2013. Cette adhésion permet à l'équipe technique et aux élus de participer aux réunions et journées techniques d'informations, dans un cadre convivial et de partage de pratiques.

Plus d'infos sur : www.rraa.org

Association du bassin versant de l'Isère

Cette association, constituée en 2017, pour une durée de 5 ans, a vocation à préfigurer l'établissement public territorial de bassin (EPTB) de l'Isère.

A cet effet, ses membres travaillent à poser les bases statutaires, la stratégie, les missions et organisation du futur EPTB Isère en lien avec les structures compétentes en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations du bassin versant de l'Isère.

Le SMBVA s'appuie également sur :



France Dignes est une association de 1901, dont l'objectif est de structurer et consolider la profession de gestionnaire de digues en favorisant les échanges techniques, le partage des savoir-faire et l'échange d'expériences, en développant les connaissances des gestionnaires par des formations et en créant des outils métiers spécifiques.

Plus d'infos : www.frances-dignes.fr

REMERCIEMENTS

- aux collectivités membres du SMBVA,
- aux partenaires techniques et financiers pour leurs conseils et leur soutien,
- aux acteurs du territoire,
- aux élus et à l'équipe technique du SMBVA pour leur implication au quotidien.

Partenaires financiers :



Collectivités membres du SMBVA :



Partenaires techniques :



Contact :



Hôtel de ville - BP2
73401 UGINE Cedex
Tél : 04.79.37.34.99
contact@riviere-arly.com
<http://www.riviere-arly.com>
[Sur twitter](#)
[Sur linkedin](#)

Rédaction : Sophie Lecacher, Marie Combaz,
Tanguy Cattet et Sophie-Marie Quillon – SMBVA
Juillet 2020